



Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la Commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du dix-huit février deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 19

Messieurs CHENEAU François – SIMON Daniel – Mesdames LECAMP Yveline - PIRAUD Monique – GUINARD Chantal – PICOT Marie-Andrée – OLIVEIRA Angélique - Monsieur DUVAL Cédric – Madame ROYER Carine – Monsieur GIRARDEAU Alain - Madame MARTIENNE Alice - Messieurs FROCRAIN Frédéric - OUISSE Laurent – DELALANDE Mickaël - Madame MISIN Christine – Messieurs PABOIS Alain - MIAULT Vincent - PERRIN Yvonnick – BAUDICHAUD Ghislain

Etaient excusés avec pouvoirs : 6

Monsieur ROULET Jean-Paul (procuration à Madame PIRAUD Monique)
Monsieur RIAUD Didier (procuration à Madame GUINARD Chantal)
Madame MINGOT Aurélie (procuration à Madame ROYER Carine)
Monsieur GAUDIN Nicolas (procuration à Monsieur GIRARDEAU Alain)
Madame BRICHE Pascaline (procuration à Madame OLIVERIRA Angélique)
Madame MOINARD Joséphine (procuration à Monsieur MIAULT Vincent)

Etaient excusés : 3

Monsieur LETILLY Tony
Madame BOSSE-PERUS Viviane
Madame ROQUET Christelle

Était absent : 1

Madame PIED Magalie

Secrétaire de séance : Madame MARTIENNE Alice

DELIBERATION N° 1

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2026 DU BUDGET GENERAL

Rapporteur : Monsieur CHENEAU François

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et à tous, j'ouvre cette séance du conseil municipal en faisant l'appel. Est-ce qu'en tant que secrétaire de séance, Alice Martienne, accepte ? Merci Alice.

Carine ROYER : Aurélie m'a donné pouvoir. Elle m'a envoyé un message.

Monsieur Le Maire : Avant d'examiner les questions à l'ordre du jour vous avez reçu le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre dernier. Est-ce que ce compte-rendu, ce procès-verbal appelle à des observations ou des corrections ? Oui

M. Delalande : Juste sur la forme. On a été habitué à ce qu'il soit rédigé très au cordeau très simplement, et là on voit qu'il y a l'IA qui vient dedans. Ça rallonge. Il y a les fautes de langage et pour ce dernier, je n'ai pas trouvé ça terrible.

Monsieur le Maire : Nous avons un nouvel agent au secrétariat général et qui a fait une retranscription « verbatim ». L'idée, c'est d'arriver à corriger un peu les expressions, les interjections pour faire un document plus agréable à lire, plus synthétique, tout en respectant les propos tenus.

M. Delalande : C'est là que l'on voit le départ de Ghislaine Le Brigand.

Monsieur le Maire : La première question à l'ordre du jour, c'est la question essentielle de ce conseil municipal, c'est le rapport d'orientations budgétaires 2026 du budget général.

Je vous rappelle que dans les Communes de plus de 3500 habitants en vertu du code général des collectivités territoriales, le maire présente un rapport d'orientations budgétaires dans les 10 semaines qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Ce ROB fournit des informations sur le contexte général, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution des situations financières de la collectivité, et il permet de débattre de la stratégie financière et des orientations budgétaires qui seront retenues dans le budget primitif.

Je pense que tous les élus ont reçu le document du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026, qui est un document important, c'est un document qui est dense puisqu'il fait 41 pages. J'en profite pour remercier les services, le service finances ainsi que Mme Henry pour le travail fourni cette année encore pour cette synthèse importante et intéressante, surtout pour la fin d'un mandat municipal.

Nous notons que Marie-Andrée est arrivée.

Comme d'habitude, le rapport d'orientations budgétaires comporte plusieurs parties.

Une première partie qui concerne le contexte, et puis une deuxième partie qui concerne la Commune et son budget.

Concernant le contexte, je ne vais pas procéder à une lecture intégrale, je pense que tout le monde sera d'accord parce que le contexte est connu et que ses conséquences sur la Commune, chacun, chacune peut les connaître.

Donc le contexte international, la croissance mondiale qui devrait se redresser cette année, les projections de l'OCDE, un PIB mondial qui va progresser de 3,3% entre 2026 et 2025, des difficultés budgétaires dans de nombreux pays, y compris le nôtre, (j'ai envie de dire malheureusement surtout le nôtre), des éléments de contexte également, c'est le développement de l'intelligence artificielle au niveau de l'économie, on le voit, l'évolution des prix de l'énergie à la baisse en 2025, les prix de l'alimentation qui ont également évolué à la baisse après avoir connu des pics en 2022-2023, et une croissance mondiale qui s'est maintenue.

Vous avez des tableaux sur la croissance du PIB mondial, vous avez des éléments sur l'inflation dans le monde, avec une désinflation dans les pays développés, notamment dans la zone euro

autour de 2,1% en 2025, et un contexte où la croissance devrait se redresser progressivement dans la zone euro, suite à l'affermissement de la demande intérieure et au rebond des échanges.

Une politique budgétaire qui devrait, au niveau de la zone euro bien sûr, rester globalement neutre en 2026 et 2027, avec des dépenses militaires qui vont forcément augmenter par un financement par emprunt, une politique budgétaire prudente qui s'impose pour assurer la viabilité à moyen terme des finances publiques.

Une prudence également qui devrait prévaloir en politique monétaire pour continuer à faire baisser durablement l'inflation, et un besoin d'allègement des contraintes réglementaires imposées aux entreprises, et de soumettre systématiquement toute nouvelle proposition de réglementation à un examen de bilan-coût-avantage qui pourrait en résulter. Ça c'est ce qu'on appelle un « vœu pieux », compte tenu de l'aptitude de la technocratie à produire des normes sans mesurer leur impact... Évidemment on peut le souhaiter, mais je pense que ce n'est pas demain la veille qu'on en verra la réalisation.

Les perspectives économiques de la France, les perspectives du contexte national : donc on a une croissance qui est quand même réduite, mais qui se maintient quand même un peu toute seule, en l'absence de véritable pilotage budgétaire de nos finances publiques, puisque chacun sait, on en parlera tout à l'heure du contexte d'élaboration « à la godille » du budget de l'État et des budgets sociaux.

Les déficits qui se creusent, ça c'est malheureusement au niveau de l'État une antienne qui revient chaque année et qui s'aggrave. Je n'insiste pas sur le détail, chacun peut le connaître. Une dette publique de l'ensemble des administrations qui a augmenté de 202,7 milliards en 2024, qui atteignait 3 305,3 milliards d'euros, mais on est encore au-dessus en 2025 évidemment. L'État qui représente plus de 81% de la dette publique, la Sécurité sociale 9%, les administrations publiques locales, c'est-à-dire les collectivités 8%, et les organismes divers 2%. Donc on voit bien d'où vient la dette. C'est l'État.

Pour ce qui concerne le solde des finances publiques, vous avez des éléments. On voit bien que la France est en décalage avec la zone euro. Après des éléments de commerce international, la « doctrine Monroe », où les États-Unis reprennent le contrôle de l'Amérique latine, le Mercosur avec les tensions au sein de l'Union européenne et la France qui s'est retrouvée encore une fois isolée. Le contexte économique local, là ça se rapproche de chez nous, c'est important. Les collectivités vont souffrir du projet de loi de finances 2026, de la loi de finances, qui a imposé un dispositif de lissage conjoncturel. Alors les Communes y échappent, mais les autres n'y échappent pas.

La Région a fait face à de nouvelles baisses de recettes de l'État, et elle maintient ses équilibres financiers grâce à une gestion rigoureuse et à la poursuite de son plan d'économie de 100 millions d'euros initié il y a un an, avec une nouvelle baisse des dépenses de fonctionnement de 15,6 millions par rapport à 2025. Il y a déjà eu 82 millions de baisse en 2025. Une baisse des dépenses de communication et de ressources humaines en dépit de l'inflation, capacité d'investissement maintenu, épargne brute renforcée, en hausse par rapport au budget 2025, une capacité de désendettement contenue à 9,4 années, qui atteindrait 12,8 années sans le plan d'économie.

Le Département dont nous savons la fragilité financière, a adopté le 11 février dernier un budget d'1,6 milliard d'euros pour 2026, en réaffirmant une priorité aux solidarités humaines, pour le maintien des services publics de proximité, l'accompagnement des habitants les plus fragiles, plus de 60% du budget, soit 956 millions sont consacrés aux solidarités, protection de l'enfance, handicap, grand âge et insertion, dont les besoins continuent de croître. Un budget global en hausse malgré la crise, donc 1,666 milliards d'euros, en progression de 3,2% par rapport à l'année

dernière, tout en restant fragilisé par des dépenses sociales en hausse et des recettes instables. Et un Département qui continue d'investir avec 154,4 millions pour des projets concrets comme la reconstruction des collèges, les mobilités et le soutien aux Communes. Une stratégie sous tension, puisque si l'épargne brute connaît une légère augmentation grâce à une reprise du marché immobilier, la situation reste complexe face au désengagement de l'État, le Département doit recourir massivement à l'emprunt avec une dette de plus de 700 millions d'euros.

Notre intercommunalité Saint-Nazaire-Agglomération a voté son budget le 3 février dernier, avec une hausse des dépenses de fonctionnement d'1,1%, elles vont être encore impactées en 2026 par les mesures de redressement des comptes publics, 6 millions en moins sur le budget communautaire, dont 1,5 million en dépenses de fonctionnement, ce qui va impliquer des efforts sur d'autres postes de dépenses.

La solidarité vis-à-vis des 10 Communes adhérentes est maintenue, avec 55,3 millions d'euros de reversement, et le projet d'agglomération va se poursuivre avec des projets en phase travaux, en phase d'achèvement.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'augmente pas, elle reste à 10% depuis des années. La dette de la CARENE s'élève à 190,8 millions, avec une capacité de désendettement de 5,3 ans. L'agglomération cherche des marges de manœuvre, car elle est très impactée par la loi de finances, notamment le DILICO et la baisse de l'allocation compensatrice sur le foncier bâti industriel.

La loi de finances pour 2026 : cette élaboration a été très laborieuse, avec un long processus que vous pouvez lire, sur lequel je ne reviens pas, parce que ça a été assez fastidieux, et ça a été surtout fastidieux à lire ou à écouter, parce que plus personne n'y comprenait rien, à supposer qu'il y eût quelque chose à comprendre...

Nous allons nous rapprocher là vraiment de nos comptes de la Ville, le budget communal. Ce rapport va dresser un bilan des actions de 2025, et présenter les grandes tendances structurant le budget de la Ville pour 2026.

Comme chaque année depuis le début de ce municipale et du précédent, ce rapport s'inscrit dans une stratégie budgétaire qui consiste à allier une maîtrise des coûts de fonctionnement, notamment par le pilotage de la masse salariale, afin de préserver une capacité d'autofinancement de la Commune sur le long terme.

Ensuite, la définition d'un programme d'investissements qui est en adéquation en premier lieu avec les besoins d'entretien de valorisation du patrimoine communal, et puis des besoins d'équipements nouveaux des administrés, et qui est également en phase avec l'amélioration de la performance énergétique qui est prescrite par le décret tertiaire, ainsi que par la mise en place d'une accessibilité aboutie de la voirie et des bâtiments communaux.

Toujours une amélioration de nos démarches de recherche de financement extérieur pour optimiser les ressources communales, et le maintien, voire l'amélioration d'un endettement très maîtrisé en complément de l'autofinancement réalisé par notre budget.

En 2025, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 3,32% par rapport à l'année précédente. 2024, elles totalisent 12,675 millions d'euros. Cette augmentation est due notamment à l'augmentation de ce qu'on appelle les autres produits locaux, les droits de mutation qui sont liés aux ventes immobilières, et le marché s'était un peu effondré peu de temps avant, et on a eu une légère reprise du marché, ce qui provoque une nouvelle dynamique de nos recettes de droits de mutation.

La valorisation des bases fiscales, et c'est également une explication d'augmentation de nos recettes de fonctionnement, ainsi que l'augmentation des produits des activités enfance jeunesse. Justement, ces ventes de produits ont augmenté de 7,26% en 2025. C'est en grande partie dû à l'augmentation de la fréquentation des enfants et des jeunes dans les activités proposées par les services enfance-jeunesse de la Ville. La participation des familles au titre de restauration scolaire des activités extrascolaires, périscolaires et de la maison des jeunes représente 520.215 euros au lieu de 495.531 euros en 2024-2025, donc c'est une hausse de 5%. Ça c'est un élément intéressant, ça démontre que le service municipal enfance-jeunesse fonctionne bien, puisqu'il a une augmentation de sa fréquentation par les familles Dongeoises. Donc c'est un motif de satisfaction par rapport à la décision qui avait été prise de municipaliser ce service fin 2022. Nous voyons que les résultats sont là, et on en voit la traduction dans nos résultats financiers.

Le chapitre « atténuation de charges » a diminué de 6,47% entre 2024 et 2025. Le nombre des dossiers maladie pris en charge par l'assurance statutaire a baissé, c'est là l'explication.

Le produit des impôts et taxes a progressé de 2,8% entre 2024 et 2025 du fait du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales, fixé à 1,7% par la loi de finances pour 2025 et grâce aussi à l'augmentation des taux d'imposition de 2%.

La dotation de solidarité communautaire à 1 412 898 euros a augmenté de 3,89%, tandis que l'attribution de compensation, versée également par la CARENE, reste au même niveau qu'en 2024, 3,552,060 euros.

Les droits de mutation ont augmenté, c'est ce que je disais, ils sont passés de 248 085 euros à 338 492 euros. En 2025, la Commune aura donc perçu cette somme, c'est lié à l'augmentation des transactions immobilières et aussi du prix de vente moyen de chaque immeuble. Cela traduit donc une reprise du marché de l'immobilier dans la Commune. La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, reversée par le territoire d'énergie, a diminué et est passée de 176 026 euros en 2023 à 146 781 euros en 2024. En 2025, le montant et fonction de la consommation électrique qui a connu une augmentation, ainsi la Commune aura perçu, l'année dernière, 156 555 euros. Pour cette année, il sera proposé d'inscrire par prudence 150 000 euros.

Les dotations et participations progressent de 4,31% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due à l'augmentation de la DSR, Dotation de Solidarité Rurale, qui passe de 119 994 euros à 130 877 euros en 2025. La dotation biodiversité et aménité rurale passe également de 41 782 euros en 2024 à 46 132 euros en 2025. Le chapitre intègre également le produit des aides de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du multi-accueil, du RPE, du LAEP, du service enfance-jeunesse municipalisé au 1er janvier 2023, et également celui de la tarification sociale des cantines et enfin le dédommagement de l'agglomération au titre du transport des élèves, des surcoûts de transport des élèves à l'Aquaparc, pendant le temps des travaux de rénovation de la piscine de Donges. Il y avait un reliquat de 13 698 euros en 2025.

Les chapitres « autres produits » progressent de 8,35% par rapport à l'année précédente. Ils intègrent à hauteur de 38 625 euros les produits des locations de salles. Les loyers perçus de la création de salles ont diminué en 2024. Les loyers perçus, maison d'assistantes maternelles, centre médico-social, garage, logement du stade, loyers des Eaux Vives, plusieurs parcelles louées à des agriculteurs et la participation du Département à l'utilisation des installations sportives municipales par le collège. 24 877,50 euros contre 21 918,50 euros en 2024 soit une augmentation de 13,51%. La subvention versée par Total de 4 251 euros est également comptabilisée dans ce chapitre. Les remboursements des sinistres par nos assurances sont également inscrits dans ce compte pour 45 869 euros.

En 2025 les produits exceptionnels, ce sont les annulations de mandat, des produits de cession d'immobilisation 66 200 euros, la vente de deux terrains à la Sencie, la reprise de la pelle à pneus et du broyeur et la sortie d'un véhicule volé remboursé par l'assurance pour 9 800 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont globalement baissé de 0,54% en 2024. Je voudrais souligner l'importance de ce résultat.

Malgré l'inflation, malgré l'inflation sur le coût des fournitures, des dépenses de la Commune, malgré l'augmentation automatique non maîtrisable par la Commune de certaines dépenses liées au personnel, notamment les points d'indice, la GVT, etc, eh bien, les dépenses de fonctionnement de la Commune dans ce contexte toujours légèrement inflationniste ont diminué.

Donc c'est concret, ça traduit une réelle maîtrise de nos budgets de fonctionnement, cela dans l'intérêt du financement des investissements, puisque ça permet d'améliorer notre épargne nette, notre épargne brute, notre autofinancement et donc de permettre de faire plus sur nos équipements, nos investissements, sans faire appel à l'emprunt.

Et dans le contexte d'aujourd'hui, je pense que cette maîtrise, c'est vraiment un effort qui a été réalisé mais qui a pu être réalisé grâce à l'aide des services qui ont joué le jeu, et je veux les en remercier.

Au chapitre 011 des charges à caractère général, elles ont augmenté de 4,45%, la Commune a subi une forte augmentation des prix d'électricité du gaz après la guerre en Ukraine mais ça a commencé à baisser en 2024 pour ré-augmenter légèrement en 2025. Les charges de personnel ont légèrement diminué en 2025 de 0,79% par rapport à 2024. C'est lié au premier effet d'une politique de diminution de masse salariale que nous avons souhaité mettre en œuvre et, du fait du non remplacement temporaire d'agents le temps nécessaire pour lancer le recrutement de leurs remplaçants. Donc sans supprimer de postes, entre le départ d'un agent et l'arrivée de son remplaçant, il y a parfois une latence qui fait qu'il n'y a pas de salaire versé pendant quelques semaines ou quelques mois. Ça explique aussi cette maîtrise. Les crédits votés au budget primitif s'élevaient à 6 696 000 euros et donc le réalisé c'est 6 299 000 euros.

Je souligne que malgré la diminution des effectifs, les agents continuent d'assurer un service de qualité lorsque les remplacements sont prévus. Il convient toujours de veiller dans la mesure du possible à ce que les recrutements fructueux, évidemment on le souhaite à chaque fois, soient anticipés pour garantir la continuité des missions.

Au chapitre 65, « autres charges de gestion courante, subventions et participations » une baisse de 5,64% pour plusieurs raisons. Une diminution de la subvention au CCAS qui est passée de 187 784 euros à 179 360 euros. Les créances admises en non-valeur ont baissé de 90%. 4 013 euros en 2025 contre 37 695 euros en 2024, mais on sait bien que cette baisse est liée au fait qu'en 2024 on a apuré des créances qui étaient liées aux reliquats de dettes d'usagers du camping qui dataient d'avant la fermeture du camping. A un moment, il a fallu effacer ces créances en une fois.

Le montant des subventions aux associations a légèrement diminué par rapport à l'année précédente du fait d'une non-régularisation par certaines associations de la demande des documents à fournir. Je rappelle que même si les crédits sont votés pour une association, de par la loi quand l'association ne fournit pas les documents qu'elle doit fournir, nous n'avons pas le droit de faire mandater la subvention. Et donc il y a des relances parfois et il y a quelques rares associations qui ne fournissent pas les documents, et la trésorerie ne peut pas les payer.

Il y a également une baisse du montant versé aux COS local, puisque le nombre d'agents non titulaires a augmenté en 2025. Or, la masse salariale des non titulaires n'est pas intégrée dans le

calcul de la subvention. Nous avons un montant voté de 289 900 en 2025, et le réalisé de 268 206.

Le chapitre 66, « frais financiers », a baissé de 42,91%. C'est logique puisque la dette diminue beaucoup, donc sans nouvel emprunt et qu'il n'y a pas de mauvaise surprise sur les prêts toxiques, les emprunts structurés, puisque l'inflation est restée stable, donc ce qui veut dire moins de dette et pas d'emprunts structurés, ça se traduit au final par beaucoup moins d'intérêts d'emprunts à payer, de frais financiers.

Les charges exceptionnelles et les provisions ont globalement baissé également de 85,84%. Il n'y a pas de provisions à réaliser pour le règlement des intérêts des emprunts structurés. Seule la provision pour l'actif circulant a été mandatée, 8 071 euros en 2025. Les titres émis sur exercice intérieur sont également comptabilisés sur ce chapitre. Les atténuations de produits, augmentent de 39,89%. Cela comprend le fonds de péréquation intercommunal et communal, le FPIC, qui a légèrement baissé en 2025. La pénalité pour les logements sociaux, la loi SRU, qui était de 65 323 euros en 2024, 111 838 euros en 2025. Et un nouveau prélèvement de 63 119 euros en 2025 qui correspondait au DILICO de l'année précédente.

Un point important sur l'épargne et la dette de la Ville. Vous avez des éléments de synthèse et de rétrospective depuis 2023. L'épargne brute, c'est-à-dire l'autofinancement brut, progresse sur 2020-2026 en passant d'1,76 million en 2022 à 2,9 millions en 2025. Ce qui est très positif du point de vue de nos capacités d'investissement. C'est ce que je disais tout à l'heure. Grâce à l'autofinancement, nous pouvons investir de façon saine sans générer de nouvelles dettes. L'épargne nette s'est élevée à 1,39 million d'euros en 2025 contre 758 000 euros en 2022. Donc c'est également, elle n'est pas doublée, mais pas loin.

L'effet « ciseau » : La Ville a réussi à rétablir la situation alors qu'on avait vu un début d'effet ciseau en 2023. En 2025, la situation a été stabilisée, comme l'indique le graphique ci-dessous. Les dépenses n'augmentent pas plus vite que les recettes. Les recettes augmentent plus vite que les dépenses. En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 0,54%, moins qu'en 2024, moins 1,79%. Il convient de poursuivre cette politique par une vigilance constante sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé en moyenne de 3,30% contre 5,53% en 2024 et 5,17% en 2023. Le rythme de l'augmentation a diminué. Cette tendance à la « baisse de la hausse » va se confirmer cette année, avec une baisse de l'allocation compensatrice sur le foncier bâti industriel. Cet écart de dynamique engendrera alors une détérioration progressive de l'épargne de gestion. Effectivement, notre gestion est efficace. Elle est prudente et elle prépare l'avenir.

Malheureusement, nous ne sommes pas épargnés par les mesures décidées par l'État, qui visent à déconnecter la fiscalité des entreprises de la fiscalité des collectivités qui accueillent les entreprises.

Concrètement, les Communes industrielles comme la nôtre, les agglomérations industrielles comme Saint-Nazaire Agglomération, se voient amputées du produit de la taxe foncière. Je rappelle la logique. L'État a dit « les industriels ne paieront plus la taxe sur le foncier bâti industriel aux collectivités. C'est l'État qui paiera à leur place. Les collectivités, ne vous inquiétez pas, l'État va compenser à l'euro l'euro ». On savait que ça ne serait pas vrai...

Comme d'habitude, on ne savait pas combien de temps ils allaient mettre avant de trahir leur engagement. Ça n'a pas duré longtemps. L'année d'après, on a commencé à raboter les recettes fiscales du foncier bâti industriel perçues par nos collectivités. Alors, c'est « moins pire » que ce qui était annoncé dans la première loi de finances. Je crois que le taux de prélèvement était de 25%. On ne nous prélève que 19% et des poussières. On a gagné un peu moins de 6%. En

attendant, et je ne suis pas le seul à le dire, les maires concernés des Communes industrielles de l'agglomération disent tous la même chose, à commencer par le maire président de la CARENE.

On est en train de créer une absurdité. On est en train de rendre impossible l'accueil de nouvelles entreprises et de nouveaux travailleurs sur notre territoire parce que, comment peut-on expliquer que nous sommes un bassin d'emplois particulièrement dynamique, notamment lié à l'industrie, dans une France qui est en train de se désindustrialiser à toute vitesse. Nous sommes un des rares bassins dynamiques, et au lieu d'accompagner le dynamisme et de soutenir le dynamisme qui impose des investissements publics (parce que le dynamisme il est lié aussi à la qualité de l'infrastructure). Au lieu de soutenir la dynamique qui est porteuse de ces progrès économiques du territoire, on est en train de la casser, puisqu'on va avoir des collectivités qui seront pauvres dans un territoire où l'économie sera florissante...

Ça n'a pas de sens, ça n'a pas de sens et apparemment certains territoires sont encore beaucoup plus impactés que nous, notamment Dunkerque qui a une forte industrie et qui va voir tout son modèle économique des collectivités, de financement des investissements détruit par ces démarches. Tout ça pour faire des « cadeaux » à des entreprises qui n'ont rien demandé sur notre territoire. Les gros industriels, le plus gros industriel, TotalEnergies, n'a pas demandé à payer moins d'impôts.

C'est l'État qui a décidé de se mêler de ce qui ne le regardait pas, la fiscalité locale. Et cette démarche, au final, l'État fait des cadeaux avec l'argent des autres, l'argent de nos Communes. On est habitué, mais il n'empêche qu'au final c'est toujours nous qui sommes les victimes de cette situation. Ça fait du bien de le dire, ça ne résout pas le problème. Alors on va nous dire que « globalement la situation des collectivités elle n'est pas si mauvaise que ça... » oui globalement, mais en attendant encore une fois nous avons des besoins supplémentaires à satisfaire sur nos territoires en termes de logements, en termes d'équipements publics, en termes de transports, en termes de services publics tout simplement.

Et comment allons-nous satisfaire ces besoins dans un territoire dynamique économiquement et dynamique démographiquement ? Il faudra qu'un peu de cohérence arrive à s'exprimer au niveau des gouvernants, quels qu'ils soient, quelle que soit leur étiquette ou leur sensibilité. Et ça je ne suis pas sûr qu'on le verra avant longtemps. En tout cas ça peut difficilement être plus absurde que ça ne l'est déjà. Voilà, c'est dit...

Au niveau de la dette, eh bien en 2025 la Commune n'a pas mobilisé d'emprunts, le capital restant dû a donc diminué d'un million d'euros. Nous avons un capital restant dû qui dépasse à peine les 5 millions, et je rappelle qu'au 31 décembre 2022 c'était 8,17 millions. L'augmentation d'épargne brute sur la période et la baisse de l'encours de la dette améliore notre ratio désendettements qui passe donc de 4,6 années en 2022 à 1,8 années en 2025. Donc notre ratio est très bien positionné, au regard du seuil limite qui est de 12 ans recommandé par la loi de programmation des finances publiques.

J'ouvre une parenthèse, parce que ce n'est pas inutile de mettre les choses en perspective. Alors je sais bien que chaque strate de Commune a ses propres équilibres. Néanmoins, voyez, le ratio de 12 ans il s'impose quand même à la plupart des collectivités, que ce soit des petites Villes ou des grandes Villes.

Les choix que nous avons faits depuis 2014 nous permettent d'atteindre aujourd'hui en cette fin de mandat cette situation très bien positionnée.

Et c'est le résultat, forcément, de choix parfois difficiles mais qui ont été assumés et qui vont porter leurs fruits dans le futur. Tout le monde n'a pas fait les mêmes choix et toutes les collectivités ne font pas les mêmes choix. Alors je ne parle pas de notre secteur mais je regardais

une collectivité dont on parle beaucoup, dont on parle souvent, la plus grande des Villes de France, la Ville de Paris. Elle est passée d'une dette de 1 milliard d'euros à une dette de 11 milliards d'euros. Elle est passée à 11 milliards d'euros dans ces dernières années. Et ça malgré des hausses considérables de fiscalité, considérables. Et le ratio de désendettement de la Ville de Paris, il n'est pas de 12 ans, je l'ai vérifié tout à l'heure, avec quand même effroi pour les Parisiens, il est de 38 ans ! Mais « tout va bien madame la marquise »...

En tout cas nous, nous avons fait l'effort. Aujourd'hui chacun, chacune peut s'emparer des chiffres et des résultats. La transparence est assurée, et donc c'est un levier pour les élus qui vont arriver dans quelques semaines pour continuer après des années de rétablissement des comptes financiers, de rétablissement de la crédibilité de la Ville vis-à-vis de tous ses partenaires.

Maintenant pour pouvoir de façon saine, durable, s'engager sur les investissements structurants dont ont besoin les habitants de Donges. Le financement des dépenses d'équipement, vous voyez les moyens de financement, donc essentiellement les excédents, les fonds propres. Sur 2023-2025, 6,10 millions d'euros d'investissement ont été réalisés, financés d'abord par l'épargne nette, les subventions 19%, l'emprunt seulement 18%, le fonds de compensation de la TVA 11%, la taxe d'aménagement 7%, le produit des cessions immobilières 1%. La Ville a dû puiser dans ses excédents capitalisés pour financer le solde de la section d'investissement pour 317 000 euros en 2023.

En 2025, nous avons un fonds de roulement en fin d'exercice de 2,30 millions d'euros. Les chambres régionales des comptes recommandent un fonds de roulement minimum de 2 mois de charges réelles de fonctionnement, ce qui correspondrait à 1,63 million d'euros en 2025. Donc nous sommes largement au-dessus du seuil recommandé, nous avons une santé financière, à cet égard encore, qui est parfaitement rétablie.

En 2025, les dépenses d'investissement qui ont été réalisées, elles ont représenté 2,42 millions d'euros avec des restes réalisés au 31 décembre de 1 302 810 euros.

Les principales réalisations, ce sont les rénovations des salles omnisports, qui ont démarré en 2025, qui se poursuivent cette année. Le budget qui a été alloué à ce jour à ce projet de 826 000 euros. Cette rénovation a représenté 503 000 euros en 2025 et au 26 février, ce jour, les travaux engagés représentent 323 000 euros. On notera notamment les travaux de mise en conformité du système de chauffage et d'eau chaude sanitaire, 249 000 euros. Les rénovations du sol de la salle Loire, 123 000 euros. Du sol de la salle Océan, en restes à réaliser 105 000 euros. Des travaux de rénovation du hall d'accueil des halles de sport, ces travaux ont été engagés en septembre de l'année dernière et se poursuivent cette année. Ils vont être terminés à la fin du mois de mars. L'ancien hall d'accueil était triste et donc ancien. Il a été décidé de le rénover pour améliorer l'image de la Ville avec une signalétique moderne et colorée. Des travaux également d'étanchéité, de réparation de gouttières. Les salles et halles sont âgées. Nous déplorons souvent des fuites d'eau. Les travaux ont démarré en 2025 et se poursuivent en 2026. 56 000 euros en 2025 et restent à réaliser cette année, 17 000 euros. Les travaux de sécurité incendie, le SSI a dû être remplacé, ce qui a nécessité une étude lourde par un bureau d'études. Des dépenses réalisées en 2025 pour 48 000 euros. Aujourd'hui, nous est demandé par le SDIS de remplacer l'ensemble des portes coupe-feu pour 81 000 euros. C'est un gros budget. Des travaux de mise en accessibilité pour

27 000 euros ont permis d'avancer sur la mise en accessibilité des salles de sport. Nous ne sommes pas très loin de la conformité complète.

Sur l'hôtel de Ville, 205 000 euros de travaux ont été mandatés en 2025. Les travaux de création de géothermie, 300 000 euros, sont terminés depuis fin juin de l'année dernière. La géothermie est fonctionnelle. Toutes les factures ne sont pas encore réglées aux entreprises. L'entreprise n'a

toujours pas soumis sa facture. Des travaux de rénovation des châteaux de toiture, 34 000 euros. Les travaux de mise en accessibilité ont été réalisés par une entreprise. Il reste à créer une toilette PMR au niveau du bureau du maire et à mettre en place une plateforme élévatrice au niveau de la salle polyvalente. A part ces deux points, la mairie est conforme à l'agenda d'accessibilité.

Des travaux de rénovation du restaurant scolaire à La Souchais, de l'ordre de 500 000 euros. Ils ont été terminés au mois de décembre. Les factures ont été payées à hauteur de 217 000 euros en 2025. Des travaux de voirie et de signalisation pour 539 000 euros.

On voit bien un budget en hausse dès 2025. Des travaux de rénovation et d'amélioration du cadre de vie des enfants dans les écoles et les accueils périscolaires pour 114 000 euros, 53 000 euros à l'école Casanova, 49 000 à l'école Aimé Césaire et 42 000 au groupe scolaire de la Pommeraye. La création d'une aire de jeu et de street work out près des Guifettes pour 117 000 euros. Des travaux en cours et devraient être terminés au printemps.

L'achat de matériel pour les services techniques 90 000 euros. Des travaux d'éclairage public 137 000 euros dont l'acompte pour Territoires d'Energies dans le cadre du renouvellement de l'éclairage public du centre-ville et la mise en œuvre d'équipements de sécurité et de matériel pour la police municipale, la vidéoprotection, l'armement, le coffre-fort, le nouveau véhicule, 80 000 euros qui ont été réglés l'année dernière. Les recettes d'investissement 2025, aucun emprunt n'a donc été souscrit. Outre l'épargne, les dépenses d'équipements ont été financées par les recettes d'équipements, 61 281 euros. Subvention de la CAF pour l'acquisition et les travaux de transformation d'une maison d'habitation 17 rue Viceamiral Halgan en maison d'assistantes maternelles, 2 000 places. Le produit des amendes de police, 26 000 euros. Les recettes financières, 2 293 600 euros. Donc le fonds de compensation de la TVA, 208 452 euros. La taxe d'aménagement, 23 159 euros contre 122 915 euros en 2024 et l'excédent de fonctionnement capitalisé, 2 662 000 euros. Les restes à réaliser en recettes au 31 décembre 2025 à reporter sur 2026 représentent 583 113 euros.

Après avoir examiné les comptes provisoires de 2025, les orientations budgétaires pour le budget 2026.

Nos collectivités se trouvent dans un contexte financier de plus en plus contraint. Parmi les défis majeurs, l'État exige pour le redressement des finances publiques, l'État exige un effort qui est à la fois important et inédit. J'ajoute que l'État demande aux collectivités un effort alors que ce ne sont pas elles qui sont responsables de la dette publique. On l'a vu dans les chiffres tout à l'heure. 80% de la dette publique est liée à l'État. L'État va piocher dans les comptes des autres pour boucher les trous qu'il est incapable de boucher... Et il ne bouge pas les trous puisque ça continue. On essaie par une politique à la petite semaine de combler, en déshabillant l'un pour habiller l'autre... On voit bien qu'il n'y a aucune logique, aucune cohérence.

Nous sommes la France. Je lis la presse étrangère. C'est consternant l'image que la France a au niveau de la crédibilité financière et l'image que la France a en Europe. Quand elle demande aux autres de faire des emprunts européens pour financer ses propres dettes. Les Européens du Nord nous disent « Mais écoutez, de quoi vous parlez ? Commencez par remettre de l'ordre chez vous avant de nous demander d'emprunter avec notre garantie pour vous. »

Il va bien falloir qu'on en sorte d'une façon ou d'une autre. Bref, les charges de fonctionnement connaissent toujours une progression constante qui résulte de l'inflation des prix de l'énergie, des fournitures et des services, des hausses des prix des denrées alimentaires, des cotisations, notamment des cotisations sociales, des dépenses courantes, des transports et de la maintenance.

Les recettes des collectivités peinent à suivre le même rythme. Alors certes, la version finale de la loi de finances pour 2026 nous impacte moins que le projet initial. Ça résulte d'une navette entre l'Assemblée Nationale et le Sénat. Et le Sénat a corrigé pas mal de choses. Et au final, c'est passé. Mais on voit bien que la situation est extrêmement fragile, et que nous nous demandons ce qu'il en sera pour les années qui viennent.

L'allocation compensatrice sur le fonds bâti industriel est amputée. J'ai expliqué ce dont il s'agissait, et combien c'était scandaleux. Les bases fiscales stagnent. La Cour des comptes recommande de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de restreindre les charges non essentielles. C'est exactement ce que nous faisons. La Cour des comptes met en garde contre un tel effort qui ne saurait se faire au détriment des services publics de proximité, essentiels à la cohésion sociale.

Il n'est pas simple de répondre à ce qui se présente comme des injonctions contradictoires. Effectivement, si on nous demande de combler les trous du budget de l'État en diminuant nos propres moyens, forcément, il y a des services locaux, municipaux de proximité qui vont être affectés. Cette année, ce n'est pas tant les Communes qui sont impactées, puisque les Communes ont été un peu protégées par les arbitrages proposés par le Sénat. Ce sont les intercommunalités qui ont été visées. Et j'en veux pour preuve l'impact subi par Saint-Nazaire-Agglomération La CARENE. Là, autrefois, on disait « La CARENE a de l'argent, La CARENE a de l'argent ». Non, cette fois-ci, La CARENE est dans le collimateur, comme les autres intercommunalités. Et c'est l'intercommunalité qui se demande comment se recentrer sur ses missions essentielles et comment abandonner des choses qui ne sont pas dans le cœur de ses compétences. Donc on voit bien qu'on ne peut plus dire « Peu importe si la Commune a des dettes ou pas, La CARENE est là pour éponger ». Ça n'a jamais été vrai. Ça l'est encore beaucoup moins à partir de maintenant.

L'exercice s'annonce particulièrement difficile pour la Ville, qui devra aborder, comme d'habitude maintenant, allier la rigueur, le sens des responsabilités et l'écoute des besoins essentiels de la population dongeoise. Certaines charges restent inévitables, puisqu'elles résultent de décisions qui nous sont imposées au niveau national.

L'exercice 2026 va être marqué par une hausse des dépenses relatives aux ressources humaines, du fait de l'augmentation significative des cotisations employeurs à la Caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux, la CNRACL, et du fait du coût de la prise en charge des agents en arrêt longue maladie.

C'est dans ce contexte contraint qu'il est envisagé de poursuivre la mise en œuvre des orientations majeures qui étaient au cœur du projet municipal depuis le début de ce mandat, donc en s'engageant à élaborer un budget pour 2026 qui soit à la fois raisonnable et responsable, et guidé par la nécessité d'agir au quotidien pour améliorer la vie des habitants de Donges.

J'ouvre une parenthèse importante, le budget sera voté lors d'un dernier conseil municipal le 12 mars, parce qu'il faut qu'il y ait un budget de voté, je crois, avant le 15 avril, les années électorales, mais compte tenu du calendrier, il paraît très compliqué de reporter un vote de budget après les élections municipales, tout en précisant qu'un budget qui est voté peut toujours faire l'objet d'une décision modificative ou d'un budget supplémentaire si les priorités changent. Il est toujours possible de ré-endetter la Ville. En théorie ! « Y en a qui ont essayé », comme disait Laspalès, « ils ont eu des problèmes », mais en théorie c'est possible. Je rassure tout le monde, ce vote de budget ne génèrera pas de faits accomplis.

Toujours dans le respect d'une gestion financière efficace et rigoureuse, il est proposé que la Commune retienne les priorités suivantes.

La mise en œuvre d'une démarche d'amélioration du cadre de vie des habitants et des actions en faveur du développement durable, un engagement fort et renouvelé pour la sécurité des personnes et des biens, un effort en faveur de la qualité des services publics essentiels, dont le soutien à l'éducation, l'enfance et à la jeunesse et aux familles, un travail pour renforcer la cohésion sociale, le soutien aux associations, l'aide aux personnes les plus vulnérables et l'attention particulière portée à nos aînés, un engagement en faveur de la culture, du sport et de l'animation de la Commune, en soutenant les événements, les clubs, les structures locales et en encourageant le bénévolat qui joue un rôle essentiel dans l'animation et le dynamisme de notre Ville.

Un élément, comme je l'ai déjà dit, est aujourd'hui acquis et rassurant pour la Ville, le redressement des finances communales est désormais assuré avec un taux de désendettement inédit depuis plus de 20 ans.

La loi de finances 2026, a des éléments impactants pour la Commune, elle s'inscrit dans un contexte marqué par les tensions sur les finances publiques et la volonté de réduire le déficit et la dette au prix d'un effort substantiel imposé aux autres, c'est-à-dire aux collectivités. Donc je ne reviens pas sur les allers-retours entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, l'admission mixte paritaire, le vote, ça vous, l'avez vu.

Je le redis, le prélèvement au titre DILICO 2, cet emprunt forcé qui nous était fait l'année dernière, on nous demandait de mettre de côté de l'argent sans nous demander notre avis, et on nous disait on vous le rendra peut-être dans 3 ans, mais on ne vous rendra pas tout et on vous rendra peut-être sous condition. Ça, ça a été abandonné pour cette année, pour cette année au moins, pour les Communes. Et donc il y a eu une réduction de moitié de la contribution des intercommunalités puisqu'il était prévu de les faire contribuer 500 millions au lieu de 250 millions qui ont été retenus.

Sur le DILICO, le reversement a été modifié, étalé sur 3 ans au lieu de 5 ans et donc on nous rendrait désormais 90% contre 80% avant. C'est bizarre, un emprunt qui est fait, on ne rembourse pas tout ce qui est emprunté. Je ne sais pas comment ça s'appelle. On prête 100 et on nous rend 80... Ce n'est pas « terrible » comme taux d'intérêt... Les conditions d'éligibilité pour bénéficier du reversement seraient supprimées. Donc dans la version, nous nous voyons fonctionner de 224 000 euros. Néanmoins, la réduction de la compensation liée à l'abattement des valeurs locatives d'établissement industriel, comme je vous l'ai dit, cet abattement n'est pas supprimé mais allégé. Le taux d'abattement, passe de 25 à 19,3%. Donc c'est « moins pire » qu'annoncé, mais ce n'est quand même pas bien du tout, puisque c'est un trou de 370 000 euros dans le budget de cette année. 370 000 euros.

Imaginez la situation de la Ville si elle était en grande tension financière ! Comment ferions-nous face à nos échéances ? Aujourd'hui, il n'y a plus de marge de manœuvre. Il est notable que la réduction des compensations fiscales nuit directement au développement industriel en dissuadant les collectivités d'accueillir de nouvelles entreprises. Cette mesure crée un désavantage comparatif pour les projets industriels par rapport à d'autres initiatives dont le rendement fiscal restera stable. Et ça constitue une injustice flagrante envers les territoires qui soutiennent activement le développement industriel de notre pays. Ce n'est pas comme si la France n'avait pas besoin de garder son industrie ou d'en faire revenir... On fait tout pour dissuader l'implantation industrielle, pour faire que l'industrie n'ait aucun impact positif sur les territoires où elle s'installe.

L'exclusion du Fonds de compensation de la TVA, pour certaines dépenses d'entretien, va être abandonnée, qui permet de maintenir l'éligibilité de ces dépenses au FCTVA, bien que le décalage d'un an pour les établissements publics de coopération intercommunale soit maintenu. Le FCTVA sur le fonctionnement, ça représente 5 000 euros, donc ce n'est pas une grosse somme.

La fusion des dotations d'investissement, la DETR, la DSIL et la DPV, en un fonds d'investissement territorial et la réduction de son budget de 100 millions serait abandonnée. Ces trois dotations seront maintenues dans le format actuel sans diminution de crédit. Le plafonnement d'évolution des fractions de TVA attribuées aux collectivités, prévue en compensation de la suppression de la THRP et de la CVAE, serait supprimé.

D'autres dispositifs adoptés incluent la création d'un fonds exceptionnel de 270 millions d'euros pour corriger les dysfonctionnements de la réforme de la taxe d'aménagement, la réduction du seuil définissant les grands projets soumis au compte de taxes d'aménagement, la mise en place d'une reconnaissance des fonctions d'agents de l'État assumées par les maires avec un versement annuel obligatoire de 554 euros par Commune financé par l'État.

Il est notable que pour la Ville de Donges, les dysfonctionnements liés au reversement de la taxe d'aménagement ont induit un manque à gagner. En 2024, nous aurions dû percevoir 150 000 euros. Nous avons perçu en fait 122 915,01 euros. En 2025, 99 900 euros étaient inscrits au budget. Finalement, nous n'avons perçu que 23 158,48 euros. Les dysfonctionnements de l'État, c'est l'État qui essaie de collecter la taxe d'aménagement et de la reverser. Il n'est pas capable de le faire de façon efficace. Ça nous a obligé à régulariser dans une décision modificative la perte de cette somme que nous attendions et qui nous est due. Du fait de cette prudence nécessaire, nous devons inscrire seulement 26 000 euros en 2026, même si l'État a fait des annonces.

Il est important de noter que le Sénat a décidé d'augmenter les crédits allouer et la dotation pour les élus locaux de 59,4 millions d'euros pour financer certaines mesures prévues par la proposition de loi relative au statut des élus. Cette hausse ne serait pas financée par l'État, mais par les Communes qui perçoivent la DCRTP, dont la baisse prévue de 258 millions d'euros a été augmentée de 59,4 millions supplémentaires, portant cette réduction à 188 millions d'euros. C'est en pratique la suppression quasi totale de la DCRTP communale, la Commune de Donges avait déjà été affectée par cette suppression en 2025, puisqu'un montant de zéro.

Faute d'un accord en commission mixte paritaire, une loi de finances spéciale a été adoptée le 23 décembre et la loi de finances a été adoptée seulement le 2 février 2026. Au niveau des produits de fonctionnement, cette année, les produits réels de fonctionnement hors résultats sont estimés à 12,22 millions d'euros. Ce montant qui doit être affiné lors du vote de budget, résulte de l'application des orientations suivantes.

Les tarifs des services autres que ceux relatifs aux familles, le multi-accueil, l'enfance jeunesse, la restauration scolaire seraient globalement augmentés de 2% dès le mois de janvier. En septembre 2026, il conviendra d'appliquer à nouveau une augmentation des tarifs de restauration scolaire et de l'accueil des enfants et des jeunes. Une augmentation qui sera à définir le moment venu et par la nouvelle équipe municipale qui va être élue. Une hypothèse de 2% a été prise en compte lors de l'élaboration de ce budget.

L'actualisation forfaitaire des bases d'imposition en 2026, elles seront revalorisées de 0,8% seulement. On voit la baisse par rapport à 2023 après la guerre en Ukraine où les bases d'imposition ont augmenté de plus de 7%.

Une augmentation du taux d'imposition de 2% paraîtra nécessaire pour absorber quelque peu les effets de la loi de finances 2026. C'est toujours dans la logique de garder cet écart entre la hausse des recettes et la hausse des dépenses, d'empêcher l'effet « ciseau » où les dépenses finiront par dépasser les recettes, où la Commune se retrouve en grave difficulté comme elle l'a été dans le passé. Donc vous avez les taux d'imposition proposés pour 2026, l'allocation compensatrice du prélèvement sur les recettes de locaux industriels.

Elle est versée mensuellement sur la base de montant prévisionnel correspondant au montant versé en 2021. Les montants définitifs seront communiqués au début du second semestre après connaissance des allocations compensatrices définitives. Il a été attribué à la Commune 1 920 299 euros en 2025. Il convient de revoir ce montant à la baisse avec une baisse de 19,3%. Cela fait donc 370 678 euros. Il est donc estimé une allocation compensatrice d'1 549 681 euros.

Vous avez un tableau qui indique le produit fiscal attendu pour 2026 avec un montant estimatif de la fiscalité locale de 3 279 741 euros.

Le DILICO, comme il n'est pas reconduit pour cette année, ce sera une recette, puisqu'on commence à nous reverser ce qui a été prêté entre guillemets à l'État en 2025. 90% de ce DILICO prélevé en 2025 devraient nous être remboursés en trois annuités.

Malgré une situation budgétaire tendue pour la CARENE, les versements par Saint Nazaire Agglomération, seront normalement identiques à ceux de 2025, une allocation compensatrice équivalente de 3 552 000 euros, une dotation de solidarité communautaire qui devrait être équivalente sensiblement à 2025 soit 1 412 898 euros. Ce qui intègre la subvention attractivité. On inscrira donc la même somme.

La DCRTP sera nulle en 2026, ce qui a été indiqué précédemment. Le FNGIR nous a été notifié pour 80 820 euros. La DSR, Dotation de Solidarité Rurale, nous avons perçu en 2025, 130 977 euros. Au titre de la fraction par équation, selon la loi de finances, la DSR devrait continuer de progresser. Nous prévoyons 136 000 euros en 2026. Les droits de mutation à titre onéreux ont fortement augmenté en 2025 au plan national. Après deux années de chute, ils ont progressé de 21,5% au plan national. Après cette embellie, nous restons prudents dans l'estimation de 2026 en inscrivant un montant de 280 000 euros. En 2025, nous avons inscrit 248 000 euros. Nous avons perçu 338 492 euros. Mais compte tenu de l'instabilité politique ou géopolitique internationale, cela impacte forcément les taux d'intérêt et donc la dynamique immobilière.

Les charges de fonctionnement : les dépenses réelles devront augmenter légèrement par rapport à l'année dernière où elles ont baissé. On notera une augmentation de 0,89% par rapport au budget de l'année dernière. L'objectif est toujours de poursuivre une maîtrise des dépenses pour dégager des marges de manœuvre financière pour réaliser des investissements sans augmenter la dette de la Ville. En 2026, la dynamique des dépenses réelles de fonctionnement sera impactée essentiellement par une nouvelle augmentation des taux de cotisation retraite des fonctionnaires territoriaux, la CNRACL, plus 3 points. C'est plus 3 points chaque année pendant 4 ans, pour réduire le déséquilibre financier structurel de ce régime de retraite.

Un coût des assurances qui va de nouveau être en nette hausse en 2025, une inflation globale des denrées alimentaires de près de 2%. Les charges à caractère général englobent les dépenses, l'alimentation, l'énergie, le carburant et la maintenance des bâtiments. Elles évoluent en fonction de l'inflation des services rendus et de leur mode de gestion. L'atterrissage de ce chapitre en 2025 serait de 2,17 millions d'euros contre 2,481 millions qui avaient été inscrits au budget.

Nous avons écrit l'année passée qu'un effet inflation similaire aux prévisions de la Banque de France de décembre 2024 impacterait la hausse de ce chapitre. Finalement, la hausse a été moindre qu'attendue, ce qui est très positif, ce qui nous permet d'être optimiste dans nos prévisions pour 2026. Nous prévoyons 2,52 millions d'euros, soit une augmentation de 1,15% par rapport à l'année dernière.

Les coûts de l'énergie, forcément, restent globalement stables selon les premières estimations. Un changement majeur est intervenu avec la fin de l'accès régulier à l'électricité nucléaire historique, l'AREN, depuis le 1er janvier. Cette réforme implique que les fournisseurs devront désormais s'approvisionner davantage sur les marchés de gros, qui sont caractérisés par une

volatilité plus importante et des prix, dans certains cas, nettement plus élevés pour certaines portions de consommation. Les prix à terme sur les marchés de gros restent incertains. Bien que certains contrats indiquent des prix relativement modérés dans le contexte actuel, les risques de remontée des prix demeurent, notamment si les coûts de production d'entretien des réseaux ou des carburants fossiles augmentent davantage. Pour le gaz, le prix de vente continue de suivre une tendance à la hausse dans de nombreux cas, en grande partie en raison des coûts de maintenance, d'acheminement et de baisse de consommation, ce qui rend les coûts fixes plus lourds à répartir. Une hausse structurelle des coûts de l'énergie est donc à prévoir, bien que de nombreuses incertitudes persistent à ce stade. En réponse à cette situation, le budget de 2026 intégrera cette incertitude en prévoyant une marge de crédit supplémentaire de 3% par rapport au réalisé. Nous continuons d'adhérer au regroupement d'achats d'énergie mis en place par le syndicat Départemental Territoire d'énergie 44. L'évolution des prix du gaz électricité selon les prix annoncés pour 2026 sera globalement la suivante. Plus 1% sur le gaz, une baisse de certains abonnements en électricité, une hausse maximum de 30% sur un abonnement spécifique. Vous avez les tableaux.

Les dépenses d'énergie devraient subir une légère augmentation. C'était 495 000 euros en 2023, 474 000 euros fin 2024, 397 000 euros en 2025. Avec une légère augmentation sur le gaz, une légère augmentation sur l'électricité pour 2026, il est envisagé d'inscrire 424 000 euros au budget de 2026, soit plus 5%. Depuis plusieurs années, les collectivités et administrations locales sont confrontées à une hausse continue et substantielle des primes d'assurance. Cette évolution trouve ses racines dans plusieurs éléments.

D'une part ? la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes qui augmente le volume et le coût des indemnisations et d'autre part les modifications de la réglementation de la jurisprudence qui élargissent la portée de la responsabilité juridique des collectivités. A cela s'ajoute la concentration du secteur des assurances qui diminue la concurrence, la réévaluation des risques effectués par les assureurs qui augmentent les tarifs, notamment pour les contrats qui couvrent les biens publics, la responsabilité civile et les risques statutaires. Les perspectives d'une réversion de tendance restent peu problèmes à court terme.

Pour 2026, la Commune qui doit procéder cette année au renouvellement de l'ensemble de ses contrats, cette dynamique nationale se traduira par une augmentation anticipée des charges d'assurance d'environ 13% hors assurances statutaires.

Certains postes de dépenses continuent d'être soumis à une augmentation structurelle des prix pour 2026. Les prévisions ne suggèrent pas un retour rapide à des niveaux plus habituels. Cette conjoncture obligera la Commune à prendre en compte dans son budget prévisionnel une inflation persistante, ce qui réduira automatiquement ses marges de manœuvre en termes de réalisation de projets. Ainsi, en ce qui concerne les achats de biens et services, la tendance à la hausse devrait perdurer, notamment pour les prestations externalisées, nettoyage, sécurité et maintenance technique, les prestataires répercutant leurs propres augmentations de coûts pour les travaux et les maintenances.

Une stabilisation est attendue, mais les niveaux resteront encore supérieurs à ceux d'avant la COVID, avec un risque de flambée ponctuelle en fonction des fluctuations des matières premières. Les denrées alimentaires constituent un poste de dépense particulièrement sensible dans le budget de la collectivité, notamment pour la restauration scolaire à travers l'UPAM et la crèche. Après une hausse exceptionnelle en 2022-2023, les prix demeurent élevés et continuent d'enregistrer des augmentations ciblées. Les céréales, huiles, produits laitiers et viandes sont particulièrement affectés par la volatilité induite par les tensions géopolitiques et les conditions climatiques. Les filières locales et bio, soutenues par les politiques publiques, connaissent également des hausses de coûts de production. L'UPAM, à laquelle la Ville adhère depuis

plusieurs années, s'approvisionne directement auprès des producteurs locaux sans intermédiaire. Cette approche, conforme aux exigences de la loi EGalim en matière de qualité alimentaire, permet à la Ville de répondre aux obligations légales tout en garantissant une alimentation saine et durable.

Pour 2026, les perspectives indiquent que les prix resteront durablement élevés sans revenir au niveau antérieur à 2021. Une inflation globale de denrées alimentaires estimée à 1,8%. Les dépenses réelles estimées pour 2025 dans le domaine de la restauration scolaire s'élèvent à 144 692 euros, avec un reliquat de 14 000 euros en 2024.

Pour 2026, il conviendra de prendre en compte le passage au matériel inox dès septembre, entraînant une augmentation de 10 centimes par repas, ce qui représente une hausse de 1,93% pour les repas destinés aux adultes, 2,62% pour les repas des élèves en primaire et 3,18% pour ceux des enfants de maternelle. En intégrant une estimation de 3% d'augmentation moyenne à l'adoption de plats et assiettes en inox à compter de septembre 2026, ainsi que l'inflation prévisionnelle de 2,5% pour 2025 selon l'INSEE, le budget alloué à la restauration scolaire pour cette année est de 460 000 euros. Une nouvelle dépense est intégrée au budget de fonctionnement.

Les années passées, les dépenses liées aux hébergements de logiciels en nuages passaient sur notre budget d'investissement, ce qui n'est plus accepté comptablement. Le budget global sur ces dépenses est de 64 000 euros.

Ces dépenses seront donc réparties sur les chapitres 11 et 65. La Ville place au cœur de ses priorités les services publics quotidiens dans l'objectif de garantir à chaque citoyen un cadre de vie agréable et des prestations sur mesure adaptées aux attentes de chacun. Que ce soit pour la gestion de l'infrastructure, l'entretien des espaces verts ou le soutien aux familles, les équipes communales s'engagent jour après jour pour assurer le confort, la sécurité et le bien-être des habitants.

Les grands enjeux à venir vont porter sur l'accompagnement de la transition climatique et énergétique, l'incorporation des technologies numériques au sein des services publics, le renforcement des solidarités intergénérationnelles et la valorisation de la vitalité du potentiel de développement de Donges.

Mais pour atteindre ces objectifs, il est impératif d'éviter que les collectivités aient à subir les conséquences des politiques de l'État qui leur fait porter le poids de sa propre gestion défailante.

Les charges de personnel, il est prévu une légère augmentation par rapport à 2025, plus 3,51%. L'évolution de ce budget résulte des décisions nationales qui impacteront la masse salariale de la Ville, donc les cotisations retraites pour les fonctionnaires territoriaux CNRACL, une dépense supplémentaire de 140 000 euros pour 2026, la participation des employeurs à la mutuelle santé, qui est obligatoire depuis le 1er janvier, qui va générer une augmentation des dépenses du personnel de 18 000 euros, le nombre croissant de personnel placé en longue maladie, qui occasionne une augmentation de cotisations assurances employeurs de 95 000 euros, les éléments récurrents comme la GVT, les Glissements Vieillesse Technicité, les avancements de grades et promotions internes, les augmentations individuelles d'origine indemnitaires et le Complément Indemnitaire Annuel, le CIA.

Une politique de baisse de la masse salariale, le taux de masse salariale est toujours trop important, les dépenses de personnel restent un enjeu majeur compte tenu de leur importance dans les dépenses totales de la Ville, le montant estimatif 2026 de la masse salariale intègre ces éléments, le poids des dépenses de personnel dans les dépenses totales est de 63,79% en 2024 et reste très supérieur à la moyenne des Communes de la strat. Poursuite d'une démarche de

gestion provisionnelle des emplois et l'accompagnement des agents dans le développement de leurs compétences, en conséquence du renouvellement de l'équipe municipale, il conviendra, c'est la loi, de mettre à jour les lignes directrices de gestion et notamment le volet GPEC, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, ce qui consiste à anticiper les besoins organisationnels futurs et réfléchir à l'évolution de carrière de chaque agent, l'objectif est de disposer d'une vision au moyen terme concernant l'évolution des effectifs, des missions et des compétences des services.

Plus précisément il s'agit de dresser une cartographie des effectifs et des emplois au sein des services pour une adéquation entre les besoins en emploi et compétences et les effectifs actuels, améliorer la connaissance des compétences présentes dans les services, veiller à ce que les effectifs correspondent aux missions des services, organiser les services à travers notamment des projets de réorganisation qui auront un impact sur les postes, les besoins en compétences ou nécessitant des mobilités internes et externes, piloter les mouvements de personnel, notamment les arrivées et les départs, les recrutements, les créations, les remplacements, les modifications de postes ou les fermetures de postes, tout en assurant une visibilité claire de la masse salariale direction par direction, gérer les effectifs en identifiant et ciblant les postes dits incompréhensibles ou stratégiques, ça s'inscrit dans le travail quotidien, chaque départ ou remplacement est l'occasion de repenser l'organisation des services et de moderniser les missions qui sont confiées, en utilisant par exemple la dématérialisation, professionnaliser les services à travers le développement des compétences, notamment via la formation des agents, la politique de gestion des ressources humaines doit également prendre en compte plusieurs autres dimensions, la poursuite de l'intégration au sein des services municipaux de personnes en situation de handicap, avec un accompagnement individualisé pour les agents dans leur démarche de reconnaissance des travailleurs handicapés, réduire et éviter l'emploi précaire, déployer la mobilité interne et la reconversion professionnelle avec un accompagnement comprenant formation et tutorat, maîtriser les heures supplémentaires, mise en place d'un plan d'action pour réduire l'absentéisme.

Les effectifs au 1er janvier de cette année ; pas d'apprentis. La Ville a souhaité en 2025 embaucher un jeune apprenti dans l'animation et l'accompagner dans l'obtention d'un PPGEPS, malheureusement nous n'avons pas eu de candidat, étant envisagé de le reconduire à la mesure en 2026, sous réserve de l'aval du conseil municipal. Les agents stagiaires, 8 équivalents en temps plein pour 8 agents. 1 en communication, 1 en ressources humaines et 1 animation, 1 au secrétariat des services techniques, 1 en restauration, 2 au service d'entretien et 1 technicien au service d'entretien. Les agents titulaires, 88 agents dont un issu de la Fonce Publique d'État en situation de détachement, donc 85,05 ETP, 1 agent en disponibilité d'office pour raison de santé, 8 agents en temps partiel, 2 en temps partiel thérapeutique, 6 agents sont en disponibilité pour confidences personnelles non rémunérées, 2 anciens agents licenciés perçoivent les allocations de retour à l'emploi payées par la Commune. Les non-titulaires, 57 agents dont 3 en CDI, 2,65 équivalents en temps plein, 19 sur des postes indiciaires saisonniers, remplacements, temporaires ou vacants. Les non-titulaires représentent 9 agents d'animation, 4 agents de la filière technique dont 3 sur voirie, espaces verts, 1 comme ingénieur, contrat en cours de rupture par la Ville, 1 agent polyvalent en entretien-restauration, 5 agents sur des postes administratifs, secrétariat petite enfance, secrétariat technique, secrétariat CCAS, gestionnaire finance, secrétariat maire, responsable CCAS. 36 intervenants horaires ou indiciaires assurant des remplacements ponctuels ou en compensation d'agents en temps partiel ou réalisant des missions sur des petits temps. Vu les difficultés de recrutement de personnels compétents, le service essaie de fidéliser les agents de valeur et de fait, certains sont sollicités à hauteur d'un temps complet. Sur le personnel de remplacement, c'est un temps équivalent au mois de janvier à 13,45 ETP, ce qui est conforme aux années précédentes, soit entre 13 et 14 ETP.

Des vacataires ou LAEP, 7 intervenants qui interviennent selon leur disponibilité pour couvrir les lundis et jeudi matin d'ateliers libres d'inscription. Les élus pour mémoire, parce qu'ils ne sont pas vraiment des agents, mais ils sont néanmoins dans les effectifs de la Ville, 12 élus délégués, le maire, 8 adjoints, 3 subdélégués.

Si on effectue une extraction des données de paie de janvier, l'effectif est à 130,15 ETP. L'embauche d'un régisseur pour rembourser l'équipe de l'espace Renaissance sera compensée par le non-remplacement d'un départ à la retraite d'un agent de service espace vert voirie. Il n'est pas prévu pour l'heure d'accroître en 2026 le nombre des agents. Le chapitre 65 augmenterait de 5,2%. Une nouvelle dépense, une modification comptable qui impose l'intégration d'une partie des dépenses qui est liée au logiciel hébergé en nuages aux dépenses de fonctionnement, comme on l'a dit tout à l'heure. Les subventions aux associations en légère augmentation par rapport à 2025. Les associations occupent une place essentielle dans la vie locale et participent comme partout en France à la vitalité de notre territoire. Au niveau national, avec près de 1,5 million d'associations actives et plus de 20 millions de bénévoles engagés, les associations constituent un pilier de la cohésion sociale, du vivre-ensemble et de l'animation du quotidien. Elles dirigent tous les domaines de la vie, la culture, le sport, la solidarité, l'environnement, l'éducation ou encore la santé.

A Donges, ce dynamisme associatif se traduit par une richesse et une diversité remarquable qui participent directement à l'attractivité et à la qualité de vie du territoire. Nous avons 193 associations recensées. En 2025, compte tenu de cette force, la Ville soutient avec constance son tissu associatif par des moyens financiers, mais aussi logistiques et techniques. Ce soutien témoigne de valeurs fortes, la solidarité, le partage, l'inclusion et la confiance. En 2023, du fait de la situation financière de la Commune, le budget des associations avait été légèrement baissé. En 2024, 288 600 € avaient été inscrits au budget. En 2025, c'est un montant de 295 600 € qui est prévu.

Le montant budgété pour 2026 est de 340 000 €. Cette augmentation est notamment liée à l'effet paiement du deuxième acompte à l'OSCD, acompte qui comprend les charges de personnel comptabilisées, aussi pour le Comité des Fêtes dans le cadre du transfert de mise à disposition d'un agent au 1er mars en faveur du Comité des Fêtes. On va en parler un peu plus tard.

De plus, la Ville participera à hauteur de 5 000 € cette année au projet de rénovation de l'EHPAD Le Clos Fleurie, puisque l'EHPAD Le Clos Fleurie fait valider son projet de rénovation qui est très attendu par les personnels, bien sûr, par les familles, par les résidents, et la bonne nouvelle, c'est que ce projet avance favorablement, du côté de l'ARS et du Département, mais surtout de l'ARS, principal financeur. Pour déclencher les financements, il est souhaité une participation symbolique de la Ville qui accueille chaque EHPAD. C'est la raison pour laquelle il est prévu cette année une participation à hauteur de 5 000 € à ce projet de rénovation, ce qui permet de déclencher les aides du Département et de l'ARS, qui sont évidemment beaucoup plus importantes, et grâce à ces aides et grâce à un emprunt, puisque l'EHPAD n'a aujourd'hui plus de dettes, il va pouvoir, nous l'espérons vivement, réaliser ce projet de rénovation sur le même site et avec le même nombre de lits, 83, mais avec des mises aux normes, du confort pour les personnels, pour les résidents, pour les familles, de nouveaux services peut-être pour l'accueil de jour.

Un projet ambitieux, important pour la Ville, qu'il convient de soutenir, même si la participation n'est que symbolique.

Une subvention à verser au CCAS de 170 000 € en 2026, en baisse par rapport à 2025 du fait d'un excédent important l'année dernière, donc il y a eu un changement de personnel, ce qui a induit un CCAS à deux agents pendant quelques mois, avec une situation qui est aujourd'hui rétablie.

L'embauche d'un deuxième agent de catégorie B, travailleur social, à la fin de l'année, permet un accompagnement supplémentaire pour les Dongeaises et les Dongeais, ce qui est très positif, donc ça va générer forcément, en contrepartie, une augmentation de masse salariale sur ce service, en remplaçant un agent de catégorie C par un agent de catégorie B.

Pour mémoire, la loi du 22 décembre 2025, portant création d'un statut d'élu local, revalorise le montant maximal des indemnités de fonction des maires et des adjoints aux maires des Communes de moins de 20 000 habitants.

Cette revalorisation sera plus importante pour les maires et les adjoints des petites Communes, avec un taux de 6% pour celles de moins de 10 000 habitants. Donc toujours dans l'attente des choix qui seront faits, puisque les indemnités des élus seront votées après l'élection du maire et des adjoints, qui interviendra à la fin du mois de mars, il a été décidé d'intégrer une possible augmentation des indemnités des élus et un budget de formation des élus en début de mandat, ce qui augmente le chapitre 65 pour ces indemnités de 129 000 euros en 2025 à 142 000 euros en 2026, soit plus 10%.

J'annonce et je confirme que la majorité sortante d'ores et déjà indique qu'elle ne souhaite pas profiter de cette possibilité en cas de réélection, puisque notre budget est déjà bien mis à mal par la décision de l'État, et il paraît inutile et peu cohérent de donner plus d'indemnités aux élus dans ce contexte de contrainte. Je pense que c'est un message, mais comme la possibilité doit rester ouverte en théorie, il est prévu d'augmenter potentiellement ce crédit, sachant qu'il est toujours possible d'annuler le crédit en cours d'année.

Les atténuations de produits, c'est le prélèvement de la loi SRU et le fonds de péréquation intercommunal et communal, le prélèvement de la loi SRU donc pour les logements sociaux qui restent à réaliser. Une pénalité de 115 000 euros a été versée en 2025. En début d'année 2026, nous avons reçu une annonce positive, je dirais presque pour une fois, puisqu'après l'annonce d'un passage du taux obligatoire de logements sociaux de 20 à 25%, l'aire urbaine de Saint-Nazaire ainsi que Saint-Nazaire-Anglo restent finalement au taux obligatoire de 20% de logements locatifs sociaux au sein des résidences principales. Cela s'explique par le fait que le seuil pivot a été fortement rehaussé, passant de 4 à 5,5 en raison de la forte tension locative observée partout en France.

Notre taux obligatoire de logements sociaux reste donc à 20% sur la période 2026-2028. Après, il est prévu que le ratio pivot soit abaissé en 2029, ça dépendra de l'état du marché locatif dans 3 ans. En tout cas, la pénalité estimée pour 2026 est de 101 000 euros, ça aurait pu être bien pire.

Le FPIC, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, créé par une loi de finances de 2012, constitue un outil de péréquation horizontal. Un prélèvement sur le stock des recettes fiscales de certains territoires est opéré pour être redistribué à d'autres territoires moins favorisés pour réduire les inégalités financières entre collectivités. Les montants redistribués sont figés à 1 milliard d'euros par an depuis 2016. Pour cette année, le prélèvement serait a priori proche de celui de l'année dernière. Il est envisagé d'inscrire 200 à 1 000 euros, par prudence.

Les intérêts de la dette sont évalués à 140 000 euros, donc 150 000 euros d'intérêts à payer, et moins 10 000 euros d'ICNE. Moins de dette égale moins d'intérêts à payer, moins d'intérêts à payer, moins de dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel, on l'a déjà dit, constituent le principal poste de dépense, vont subir les effets d'édition prise au niveau national, on l'a déjà dit. Les charges à caractère général comprennent les contrats de fourniture. Les charges de gestion courante, c'est les subventions et les contributions, la fiscalité reversée, c'est le FPIC, les charges financières, ce sont les charges

qui évoluent en fonction de la politique d'endettement et des variations des taux d'intérêt. Les charges exceptionnelles sont marginales. En conclusion sur le fonctionnement, les recettes sont attendues à baisser, tandis que les dépenses vont continuer de croître.

Après deux années d'amélioration de notre autofinancement, il conviendra d'être particulièrement prudent et vigilant pour ne pas retomber dans l'effet « ciseau ». Vous avez un graphe prospectif qui est réalisé par Finances Actives pour la prospective 2026-2032. Il continuera de faire preuve de prudence, notamment lorsqu'il s'agira de prendre des décisions pour augmenter les dépenses de fonctionnement, même si le projet de loi de finances initial, a été abandonné par le gouvernement. Il est fort probable qu'à l'avenir, ces mesures seront à nouveau proposées et elles auront un impact significatif sur les budgets de nos Communes.

Les investissements pour 2026 : Un budget total de 4 millions d'euros, 2,7 millions de crédits nouveaux, 1,3 millions de restes à réaliser. Évidemment, je l'ai déjà dit, ce budget pourra être revu ou amendé après les élections de mars prochain. Mais pour l'instant, ce budget reste dans la continuité des priorités déjà mises en œuvre au cours du mandat depuis 2020.

Poursuivre l'amélioration de la sécurisation des voiries communales. Continuer d'investir dans la modernisation et la sécurisation de nos voiries pour garantir la sécurité des usagers piétons comme automobilistes. Un budget de 670 000 euros est prévu pour cette tâche, ce qui permet de renforcer l'accessibilité et la sécurité sur l'ensemble du territoire communal. Noter des travaux de rénovation de voiries, notamment dans les secteurs de la Crêpelais, d'Er et de la rue de l'Ariais qui font l'objet actuellement de travaux de réseau.

Renforcer les modes de déplacement doux, c'est aménager des pistes cyclables entre l'aire de covoiturage des Six-Croix et la rue de Gramont. Dans la volonté municipale de favoriser les modes de déplacement doux. C'est un coût estimé à 450 000 euros et qui ne pourra être réalisé qu'avec des concours financiers extérieurs, des subventions de l'Etat couvertes à hauteur de 50% une participation de la CARENE au titre de la politique Vélo.

C'est un projet ambitieux du point de vue écologique et citoyen pour améliorer la qualité de vie en facilitant les déplacements à vélo sécurisés dans notre Ville. Et en particulier entre le centre-Ville et les quartiers situés plus au nord.

La rénovation des équipements sportifs se poursuit après les travaux des Halles de sport en 2025. Il est prévu de s'engager et de poursuivre cette dynamique en 2026. Parmi les projets prioritaires figure la réhabilitation du stade municipal Jean Pauchard avec un budget de 210 000 euros. Comportant la rénovation de la tribune d'honneur, la construction d'un mur de soutènement en fond du stade et le remplacement des éclairages par des LED qui permettront à la fois de moderniser et d'améliorer les conditions de jeu et d'accueil du public.

Une autre participation importante prévue cette année c'est une participation de 200 000 euros au projet de rénovation de la salle Omnisports de l'Espérance Sportive Dongeoise. Cette participation est envisagée dans le cadre de cette rénovation de salle. Le montage juridique, et financier est en cours de définition. Pour la partie juridique j'ai saisi d'ores et déjà le notaire de la Ville qui se trouve être également le notaire du club, Maître de l'Estourbeillon à Montoir, pour qu'il travaille à la rédaction du cadre juridique permettant cette participation. Sachant que sans vouloir trop rentrer dans le détail, mais c'est important de dire les choses, la salle Omnisport de l'ESD doit faire l'objet de travaux importants afin d'être aux normes des ERP, des Etablissements Recevant du Public. Et dans ce cadre, le club s'est rapproché d'investisseurs qui financent des rénovations de toitures en implantant des panneaux photovoltaïques pour créer de la production d'électricité en autoconsommation collective.

Il est prévu de rénover la salle et sa toiture en enlevant les éléments d'amiante et en les remplaçant par du photovoltaïque. Il est prévu également de créer un auvent photovoltaïque également, donc finançable, bénéficiaire d'aides, un auvent servant de boulodrome dans le prolongement de la salle omnisports. Et sur ce qui reste de l'ancien terrain stabilisé c'est-à-dire entre la rue Léo Lagrange et le lotissement du secteur, le nouveau lotissement, la partie restée propriété du club, il est envisagé par le club d'y réaliser à nouveau du photovoltaïque dans le cadre d'ombrières. Ce qui présente un triple intérêt, puisque les ombrières génèrent de l'électricité en autoconsommation partagée, ça permet de donner une destination à ce terrain qui est donc du stabilisé, et ça permet aussi d'envisager que sous les ombrières il puisse y avoir du stationnement ponctuellement disponible pour le club mais dans le cadre d'une gestion en accord avec la Ville en cas d'événement dans le secteur. On n'a jamais trop de places de stationnement, donc c'est quelque chose qui a beaucoup de sens.

Évidemment la rénovation de la salle omnisports a un coût important malgré les aides susceptibles d'être allouées au titre d'un investissement photovoltaïque et malgré les fonds dont le club dispose, le budget est plus élevé que les disponibilités. Le club s'est rapproché de la Ville pour envisager un partenariat permettant, dans le cadre d'une participation financière de la Ville au financement des travaux de permettre à la Ville de disposer pendant une longue durée de créneaux dans cette salle rénovée, de créneaux qui seront disponibles pour les clubs dongeois. Pas forcément tous les clubs mais une partie des clubs qui peuvent avoir besoin d'entraînement. Je crois que sur tous les jours de la semaine les disponibilités proposées par l'Espérance Sportive Dongeoise seraient de tous les soirs, sauf deux soirées par semaine.

Tous les autres soirs seraient disponibles ainsi que les week-ends ? donc c'est forcément intéressant compte-tenu du besoin de créneaux sportifs dans nos halles de sport et de la tension qui existe d'ores et déjà à ce niveau. Alors indépendamment des projets de quatrième salle qui peuvent être formulés dans le cadre des échanges dans le cadre des projets électoraux qui sont soumis aux électrices électeurs dongeois, indépendamment de ces projets, l'idée de pouvoir, par une contribution forcément modérée par rapport au coût d'une nouvelle salle, de pouvoir disposer à une échéance relativement proche d'un grand nombre de créneaux nouveaux pour les clubs notamment les sports collectifs pour de l'entraînement, c'est forcément une perspective intéressante qui présente un intérêt collectif et même un intérêt général.

Donc il reste à déterminer les modalités juridiques financières et pratiques de cette participation, mais l'idée est de créer un partenariat permettant à la Ville de proposer de nouveaux créneaux à certains clubs de sports collectifs dans une dans une salle rénovée en échange d'un financement. Des travaux permettant cet aménagement, et encore une fois, c'est un projet qui vient non pas concurrencer, mais se rajouter aux autres projets de salle qui peuvent être proposés. Ça permettra de donner plus de capacité aux clubs d'accueillir de nouveaux licenciés, plus de créneaux plus d'entraînement, plus de compétitions et donc de faire baisser les tensions dans les salles actuelles qui elles-mêmes font l'objet de travaux importants de rénovation.

Nous sommes une Commune sportive, nous devons l'assumer et il nous semble que c'est une modalité intéressante d'avoir ce partenariat venant se rajouter aux travaux sur les équipements communaux, mais le modèle final est à rédiger.

L'idée est de verser sous forme de loyer capitalisé, les sommes qui sont à verser au club pour lui permettre de réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux en question. Le transfert de maîtrise d'ouvrage à la Ville n'est envisagé ni par le club, ni par la Ville, pour des tas de raisons : parce que c'est le club et c'est historique, ce sont ses bénévoles qui ont construit la salle. Et puis aussi pour des raisons financières, les investissements, les aides au photovoltaïque sur les toitures et sur les ombrières et sur le boulodrome ne pourraient pas être alloués si c'était la Ville qui avait la maîtrise

d'ouvrage. Ça arrange tout le monde que le club soit le maître d'ouvrage des travaux à réaliser simplement pour permettre ses versements. Il faut dans l'ordre des priorités :

1, Consolider le montant du besoin de financement pour fixer l'enveloppe qui sera à verser par la Ville.

2, définir la durée de la mise en position des locaux et les garanties à offrir à la Ville qui verse une somme en plusieurs années parce que là il est prévu de verser 200 000 euros mais ça ne serait pas évidemment le montant total des participations et

Troisièmement, il restera à définir le contenu de la convention à conclure, probablement, un bail civil régi par le code civil.

Un bail devant être rédigé par un professionnel du droit c'est à dire un notaire. Envisager les aspects fiscaux, les aspects assuranciers, les garanties etc ... toutes les clauses qui doivent être rédigées, les droits réels par rapport aux photovoltaïques, les conditions de financement, d'achat d'électricité enfin des tas de choses sont à définir.

Ce n'est pas l'objet ce soir de rentrer dans le détail, c'est simplement d'indiquer qu'un crédit serait proposé pour cet investissement du club mais si certains s'inquiétaient de cette ouverture de crédit je voudrais les rassurer tout de suite, puisque la trésorerie municipale, comme d'habitude, ne verserait la participation financière, si elle était de 200 000 euros cette année, qu'une fois un bail, un contrat dûment signé enregistré et validé et ce ne sont pas du tout des notions de « chèque en blanc » ou de quoi que ce soit.

En tout cas c'est une démarche très intéressante du club qu'il faut remercier, et que nous espérons voir aboutir le plus vite possible mais de façon raisonnée encore une fois bien définir, bien stabiliser le montant du budget de l'enveloppe financière ensuite définir le mode contractuel et ensuite et bien que les intervenants, assistants à maîtrise d'ouvrage, coordonnateurs sécurité etc. Que toutes les interventions soient faites.

Ça représente un coût important c'est vrai mais cette participation même si elle est supérieure à 200 000 euros, sera toujours moins élevée que la construction d'une nouvelle salle. A côté de l'investissement possible qui pourra être décidé ou pas selon les choix des élus futurs dans une quatrième salle qui moi personnellement me semble nécessaire et pertinent, c'est une autre opportunité intéressante qu'il convient de rechercher, et sur laquelle il conviendra, je le souhaite très vivement, de travailler en 2026.

Continuons sur les programmes d'investissement, l'amélioration des conditions d'accueil scolaire et périscolaire, toujours végétaliser les cours d'école donc la cour de l'école maternelle Casanova c'est un projet qui est contraint Yveline Lecamp le sait bien et Daniel Simon aussi. Sous la cour de l'école Casanova il y a une noue souterraine, donc on ne peut pas implanter beaucoup de végétation au-dessus d'une noue souterraine, mais on peut quand même faire des petites choses. Un budget de 30 000 euros est envisagé pour ce projet.

Rénover l'accueil périscolaire. Un budget de 57 000 euros est envisagé pour moderniser l'espace d'accueil pour les enfants. L'entretien des écoles, les travaux d'entretien essentiels seront à réaliser notamment des faux plafonds à l'école Césaire pour des conditions d'enseignement optimales.

Pour améliorer les conditions de travail des agents municipaux, plusieurs mesures, investir dans du matériel administratif, renouvellement du matériel informatique vieillissant, mise à jour du logiciel des ressources humaines qui est obsolète, un Vélux à l'Espace Renaissance pour apporter de la lumière dans le bureau des agents qui y travaillent. A la restauration scolaire 55 000 euros

pour remplacer la machine de plonge du restaurant scolaire de la Pommeraye pour améliorer les conditions de travail des agents, un achat de nouvelles chaises plus légères pour les enfants car ces chaises sont portées par les agents lors du lavage des sols et acquérir une monobrosse pour nettoyer le sol du restaurant de la Souchais.

Pour les ateliers voirie espaces verts : renouveler le matériel vieillissant qui est indispensable à la bonne marche des services en achetant un véhicule type Jumpy, un camion type Master, un tracteur tondeuse et des outils lourds.

L'aménagement d'espaces verts et de loisirs, toujours les espaces publics aménagés pour faire des lieux de détente et de loisirs notamment l'air de jeu des Guifettes qui est en travaux qui devra être achevé au printemps qui offrira aux familles un espace convivial avec des allées, du mobilier urbain, des parterres de fleurs pour un cadre de vie plus agréable, des travaux de réparation aux ateliers voirie espaces verts. Il y a eu un incendie en journée en fin d'année dernière dans les vestiaires des agents, il n'y a pas eu heureusement de blessés, nous nous en réjouissons, mais des lourds dégâts qui sont à déplorer et outre les réparations, une dépense liée à l'allocation de modulaires est inscrite au budget, le montant des travaux est estimé à 90 000 euros. L'assurance va prendre en charge une grande partie des dépenses, la recette, dont le montant n'est pas encore connu, ne sera pas inscrite dans le budget 2026. On est toujours extrêmement prudents, on inscrit toujours des dépenses, mais quand on sait que les recettes ne sont pas stabilisées dans leur montant, on préfère ne pas les inscrire, on préfère avoir des bonnes surprises que des mauvaises.

Donc c'est un projet modéré dans son envergure pour 2026 mais qui se veut un nouvel acte de responsabilité en pérennisant des actions déjà entreprises et en posant les bases d'un développement harmonieux et durable pour la Ville. C'est en unissant nos forces et en restant attentifs aux besoins de chacun et toujours en poursuivant les efforts de modernisation et d'adaptation que nous pourrons faire dans notre Ville un modèle de dynamisme et de bien-être et de sécurité pour ses habitants.

Les restes à réaliser d'1,3 million concernent la rénovation énergétique des gymnases, la mise en œuvre d'un sol coulé à la salle Océan, les travaux sont en cours, la mise en conformité du restaurant de la Souchais avec des travaux réceptionnés en décembre dernier, la rénovation des voiries dans le quartier d'Er, de La Diguenaïs et d'Hélé, etc. suite aux travaux d'assainissement collectif, les travaux sont finis, la rénovation de l'accueil périscolaire travaux en cours, le hall des salles de sport travaux en cours, la rénovation de l'éclairage public de la place Armand Morvan, 275 000 euros depuis septembre l'année dernière.

La Commune souhaite aussi poursuivre la sécurisation de l'espace public en armant sa police municipale avec l'équipement de caméras piétons. Un budget de 30 000 euros est alloué à la mise à jour du serveur pour la gestion des caméras, la mise en œuvre de nouvelles caméras aux Guifettes et aux entrées de Ville. 30 700 euros sont alloués à l'armement de la police municipale.

L'épargne : nous avons clôturé 2025 avec un excédent de fonctionnement de 2,22 millions, cumulé au résultat intérieur reporté d'1,163 millions. Le résultat du budget de fonctionnement affiche un total de 3,383 millions. Ce résultat contribue à notre épargne, nous permet de capitaliser un excédent de fonctionnement de 2,44 millions d'euros au compte 1068.

Le programme d'investissement sera financé de la façon suivante, l'autofinancement de la section de fonctionnement, des cessions de biens appartenant à la Ville, en l'occurrence la vente des deux maisons Rue des Herlains, le produit de la vente est de 235 714 euros, c'est une bonne surprise, parce que c'est supérieur à l'estimation qui avait été faite par les Domaines. Les ressources propres de fonctionnement, un fonds de compensation de TVA qui est calculé en fonction des investissements de l'an dernier, soit 390 000 euros, et des subventions

d'équipements inscrites au titre des restes à réaliser dont vous avez la liste, je ne rentre pas dans le détail, et qui représente quand même 583 111 euros.

Une demande de subvention a été présentée pour la piste cyclable entre l'aire de covoiturage aux Six Croix et la Sencie dont j'ai parlé tout à l'heure au titre du DSIL 2026 pour 185 000 euros et la Ville doit aussi solliciter la CARENE sur ce même dossier au titre du fonds de concours pour les voies cyclables.

À titre informatif, il est intéressant de regarder les moyens de financement utilisés par la Ville pour ses dépenses d'équipement sur l'ensemble du municipale. Mis à part 2022 où la Ville avait emprunté pour réaliser les travaux de rénovation de l'école de la Pommeraye, c'est quand même plus de 3 millions d'euros, la Ville a financé pour une très grande part ses investissements par de l'autofinancement, avec l'aide de subventions et de concours extérieurs.

Par ailleurs, nous estimons la taxe d'aménagement seulement 26 000 euros comme indiqué, nous envisageons un emprunt pour réaliser l'entretien du patrimoine et financer de nouveaux projets de 800 000 euros en 2026, ce qui portera au 1er janvier 2026 la dette à 5 931 000 euros de capital restant dû, mais comme nous remboursons 1 million d'euros par an, mathématiquement, la dette sera encore plus basse à la fin de l'année qu'au début de l'année.

Nous empruntons plus qu'avant parce que nous pouvons, parce que le désendettement est une réalité, parce que nous avons la capacité et la crédibilité auprès des banques, mais même en empruntant, nous empruntons moins que notre encours de dette, que notre remboursement en capital et donc la dette, il est prévu qu'elle diminue encore.

Le focus sur la dette : le capital restant dû était donc au 1er janvier 2014 de 12 millions 23, en 2026 il est de 5 millions, donc il a baissé d'un million en un an et il a baissé de 7 millions en 12 ans. Notre ratio de désendettement est passé de 5,7 ans, alors le ratio désendettement c'est très important, c'est le principal indicateur que regardent les banques, que regardent toutes les collectivités, c'est de voir si nous cessons d'investir, en combien d'années aurions-nous remboursé notre dette, notre encours de dette, si nous consacrons notre autofinancement en totalité au remboursement de la dette. La règle, comme j'indiquais tout à l'heure, c'est 12 ans.

Nous sommes passés à 1,8 années contre 5,7 années en 2020. Ça nous laisse des marges de manœuvre pour les années qui viennent à condition évidemment de ne pas retomber dans le cercle vicieux du passé. Vous avez des tableaux qui sont assez parlants.

Les dettes par types de risques : la structure de la dette, donc il y a 17 emprunts. Les faibles risques représentent 92% de l'endettement, donc les produits classiques, les produits structurés, c'est-à-dire les produits qu'on appelait toxiques, ils ne représentent plus grand chose maintenant, et la bonne nouvelle, parce que les bonnes nouvelles s'accumulent dans cette fin de mandat, c'est que dans deux ans nous n'aurons plus de prêts toxiques.

Nous en avons un qui est supprimé dès cette année, mais le deuxième qui avait été souscrit il y a 20 ans en 2008 sera entièrement remboursé en 2028. Donc nous n'aurons plus de risque de taux, d'écart de taux sur les prêts qui avaient été souscrits. Donc c'est encore une très bonne nouvelle parce que ça crédibilise encore plus la collectivité et je rappelle qu'en 2015 la SFIL qui avait repris Dexia, Crédit local de France, nous avait proposé une indemnité de résiliation anticipée des emprunts que nous avions auprès d'eux, des emprunts toxiques, nous avait proposé de résilier de façon anticipée cet emprunt à condition de payer une pénalité contractuelle de 720 000 euros, et la banque nous disait « mais ne vous inquiétez pas, on va vous prêter de quoi nous rembourser cette pénalité. » C'était vraiment nous prendre pour des demeurés ! Évidemment qu'on a refusé, et on a très bien fait de refuser parce qu'on n'a pas eu de pénalité à payer, on n'a pas eu de risque qui s'est déclenché sauf pendant une petite période en 2022 lors de la guerre en Ukraine, mais ça

n'a pas duré. Au final le choix était bon, puisque la dette à risque n'a pas généré de dépense supplémentaire. Nous avons provisionné des crédits pour faire face à des risques et finalement les risques ne sont pas déclenchés, et nous désendettions également la dette toxique, donc la situation sera parfaitement assainie. Elle est déjà à plus de 90%, elle sera à 100% dans deux ans. Aujourd'hui, comme il est indiqué, la situation de la Ville étant bien améliorée, ça permet d'envisager sereinement, de rénover les équipements et d'en créer de nouveaux. Je vois là une coquille. L'emprunt envisagé est de 900 000 euros, non 800 000 en 2026. Nous n'avons pas réalisé l'emprunt qui avait été inscrit au budget de 2025, donc il est raisonnable d'emprunter 900 000 euros en 2026 tout en remboursant un capital d'un million d'euros.

Nous allons désendetter encore de 100 000 euros au minimum. Vous avez un tableau qui a été réalisé sur le profil du désendettement de la collectivité, et nous en arrivons enfin à la conclusion générale.

Cette analyse des comptes et de la stratégie financière pour le municipale qui se termine confirme la pertinence des orientations que nous avons prises. Nous exprimons aujourd'hui une profonde satisfaction concernant la trajectoire du désendettement qui a été amorcée dès 2014.

Après 12 années d'efforts, cette gestion pragmatique et responsable porte enfin et désormais ses fruits, elle libère des marges de manœuvre précieuses, précieuses dans le contexte des mesures prises par l'Etat, elle permet d'envisager l'avenir de la Commune avec une sérénité retrouvée.

Cette sérénité sera assurée tant que les élus continueront à faire preuve de responsabilité dans la gestion des dépenses courantes et qu'ils garderont à l'esprit les leçons à tirer de l'impasse du surendettement des années 2010 à 2013.

Loin d'être synonyme d'immobilisme, la maîtrise budgétaire s'est accompagnée d'investissements importants, il faut le rappeler.

Depuis 2020, la Ville a mené de front, plusieurs projets structurants de rénovation, illustrant une volonté municipale de moderniser le patrimoine communal : la réhabilitation de l'école de la Pommeraye, du restaurant de la Pommeraye, du restaurant scolaire de la Souchais, la rénovation des salles Omnisports, la modernisation de l'éclairage public dans le centre-Ville, l'engagement de la transition énergétique, la création de la géothermie pour l'hôtel de Ville, la mise en conformité du chauffage des salles de sport, etc. etc. C'est une liste non exhaustive.

Tout en concrétisant des projets importants, la Ville a veillé à assurer la pérennité de son patrimoine par un entretien régulier des équipements, bâtiments et installations.

Par-delà les infrastructures, c'est la politique sociale et familiale qui est au cœur de l'action municipale. La municipalisation du secteur enfance-jeunesse au 1er janvier 2023 a marqué une évolution majeure. Elle permet désormais, grâce à un service public intégré, municipal, enfance-jeunesse, d'offrir aux familles un service de proximité cohérent et de grande qualité, ce qui est confirmé par la fréquentation et l'augmentation de la fréquentation et l'augmentation des recettes qui en résultent.

En parallèle, la protection des citoyens demeure une priorité absolue. C'est un engagement qui se traduit par une montée en puissance de la police municipale, dont l'armement en cours et les dotations importantes en équipements de sécurité doivent assurer aux dongeois un cadre de vie plus serein et mieux protégé.

En conclusion, ce rapport démontre qu'une gestion saine et responsable des finances publiques est le meilleur levier du développement local et du progrès. Fort de sa nouvelle solidité financière et de sa crédibilité renouvelée après douze années d'efforts, la Ville dispose désormais de tous

les atouts qui vont lui permettre d'investir, d'innover, de protéger pour faire de Donges une Commune encore plus dynamique, plus apaisée et plus accueillante.

Je vous remercie de votre attention et je vais donner la parole maintenant aux personnes qui la demandent. Madame Misin.

Madame Misin : Merci monsieur le Maire, je vais être beaucoup plus rapide. Comme ces dernières années, je passe volontairement sur la partie contexte internationale. Sur le plan national, des mois de méandres parlementaires pour que la France ait enfin un budget, une loi de finances 2026 adoptée dans la douleur, laissant une nouvelle fois les collectivités élaborer leur budget dans l'urgence. On dira « ça y est c'est passé », la réduction du déficit public sera finalement de 5% du PIB au lieu de 4,7% initialement prévu. Il n'en reste pas moins que la dette de l'état devrait atteindre 3650 milliards en 2026. L'an dernier, lors du ROB, j'étais intervenue en disant que dans un contexte de pression budgétaire, les foyers et grosses entreprises les plus riches, au patrimoine au-delà de 100 millions d'euros, pourraient participer davantage à l'effort national. Sachant que ces ultras riches bénéficient de nombreuses mesures fiscales par Monsieur Macron et représentent des milliards d'euros de manque à gagner chaque année pour l'état. Appliquer un impôt planché jusqu'à 2% sur le patrimoine des ultra riches ne me paraît pas insupportable. Alors qu'en parallèle la direction générale des finances publiques s'alarme de l'augmentation des inégalités entre les plus riches et le reste de la population. Vous aviez alors Monsieur le Maire, extrapolé en considérant que j'étais pour une augmentation généralisée des impôts. Ce soir je ne change rien de ce que j'ai dit l'an dernier. Évidemment on aime penser qu'on a la bonne formule mais à un moment il faut accepter de voir les choses telles qu'elles sont. La Cour des Comptes alerte déjà que l'objectif de réduction du déficit n'est pas garanti aujourd'hui.

Le nouveau projet de loi de finances prévoit 11 milliards d'économies mais la charge de la dette à elle seule va progresser de 9 milliards. Vous comprenez bien qu'une très grande partie de l'effort sur la dépense est déjà anéantie. La somme des intérêts à payer passera ainsi de 65 milliards à 74 milliards pour cette année. Je voudrais juste rappeler et préciser que pour 2030, et 2030 c'est demain, il y a 35 milliards à prévoir pour répondre au vieillissement de la population. Combien de temps cela peut-il encore durer ? Le temps n'est plus aux ajustements différés. Par manque de courage politique on pousse la poussière sous le tapis et merci pour les générations futures.

Concernant les réductions budgétaires, j'en aborderai trois. D'abord le très mauvais signal envoyé à notre jeunesse avec la baisse des budgets qui touche les jeunes et sincèrement le repas CROUS à 1 euro généralisé à tous les étudiants. C'est une mesure certes mais c'est une mesure symbolique qui ne répond pas à la précarité quand on sait qu'un quart des 18-24 ans vit sous le seuil de pauvreté.

L'État va même jusqu'à raboter les aides à l'apprentissage pour faire une économie pour cette année de 200 millions et qui sera étendue à une économie de 700 millions d'ici 2027. L'État démantèle un système qui fonctionne, qui est une porte d'entrée vers le milieu du travail pour une partie de nos jeunes. On est en plein délire, on ne financera pas les retraites de demain en sacrifiant ceux qui devraient les payer.

Concernant les deux autres coupes budgétaires que je souhaitais développer, il s'agit du Fonds Vert et le programme d'investissement France 2030. C'est à souligner puisqu'il ne finit le Fonds Vert, il vise à subventionner les investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration du cadre de vie. Le Fonds Vert va passer ainsi de 2 milliards d'euros en 2024 à seulement 0,85 milliards en 2026, soit une baisse de 65% sur trois ans. Un recul qui compromet le financement de la transition écologique locale. Je pense notamment aux rénovations énergétiques des bâtiments ou à la gestion des risques climatiques dont les collectivités sont confrontées aujourd'hui.

Enfin pour le programme d'investissement France 2030, c'est un programme dévoilé par le Président de la République il y a quelques années, qui doit permettre de rattraper le retard industriel français, d'investir massivement dans les technologies innovantes, de soutenir la transition écologique ou encore accompagner les nouvelles formations diplômantes aux métiers d'avenir.

Ce programme était doté d'une enveloppe financière pour répondre aux grands défis, décarboner l'industrie, développer les transports du futur avec les productions de véhicules hybrides et électriques, les avions bas carbone et dans le secteur de la santé développer les biomédicaments contre les cancers.

La zone industrielle au portuaire dont nous faisons partie a pour 70% une économie carbonée. Notre territoire est directement concerné par la transformation industrielle pour la décarbonation. On peut citer Take Kair à destination du marché de l'aérien, Green Cost à destination du marché maritime, le projet Go CO² pour permettre de décarboner l'industrie et d'autres qui sont en réflexion comme le projet Ulysse pour la décarbonation du terminal métallier Elengy. Cette coupe budgétaire pourrait avoir des incidences sur l'avancée des projets si l'Etat n'honorait pas ses engagements. C'est pourtant un enjeu d'intérêt général au service de la transition énergétique et de la réindustrialisation et s'il s'accompagne de financement privé il doit aussi s'accompagner de financement public. Concernant l'incidence sur les collectivités. Le paradoxe est manifeste, les collectivités pourtant au cœur de l'action publique de proximité se voient contraintes de financer les déséquilibres de l'Etat dont elles ne maîtrisent ni les choix ni les dépenses.

Et même si la loi de finances votée est moins impactante que le projet initial, cela se traduira par autant de mesures qui vont freiner les investissements publics, car les subventions aux investissements locaux vont être impactées.

Maintenant la partie budget communal. Les mesures vont impacter les dépenses de Saint-Nazaire-Agglo, plusieurs millions en moins et cela impactera de fait les différentes Communes de l'Agglo même si la solidarité entre les dix Communes est maintenue.

La dette de la Commune, nous en avons parlé l'an dernier, et je le redis ce soir, comptablement, oui, la dette a baissé. Vous mettez en avant la situation financière très saine, et vous avez raison.

Et pourtant, trop de reports de travaux d'entretien de bâtiments et de routes ces dernières années, des travaux devenus urgents aujourd'hui, que les prochains élus vont devoir porter, dont les dossiers comme le cimetière, pour 1,3 millions, et les travaux de l'Église, pour plus de 3 millions, qui sont toujours en suspens.

En considérant avoir assuré l'entretien régulier des équipements, je voudrais préciser que c'est quand même faire fi des bénévoles et des sportifs désabusés depuis des années, qui vous ont pourtant alerté sur l'état de certains équipements, comme les salles de sport ou le stade de football. Oui, la mise en conformité réalisée à la restauration scolaire est un investissement important et nécessaire. Mais l'alerte concernant le non-respect des normes d'hygiène date de 2021. Un projet réussi, les élus ne le savent pas, les élus n'ont pas été invités à visiter. Vous décrivez votre bilan en page 40, loin d'être synonyme d'immobilisme. Pourtant, c'est le ressenti que nous avons eu durant ce mandat, l'immobilisme.

On a vu beaucoup de pas en avant et de pas en arrière sur des sujets et même des délibérations présentées pour finalement être annulées, comme le projet de logements sociaux en face de la raffinerie en zone PPRT, que nous, élus d'opposition, nous avons dénoncé. Finalement, projet abandonné après un vote en Conseil.

Le projet Bois-Joubert où on nous avait organisé une déambulation d'élus, projet abandonné. La place de l'Hôtel de Ville, un projet présenté en Conseil pour 3 millions. Une autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvres avec le groupement d'entreprises LALU, avait même été votée en septembre 2023 après une commission d'appel d'offres. Puis, en 2024, modification pour 700 000 euros. Puis, 2025, pour 150 000 euros, etc.

Le projet de la médiathèque aussi, après le rachat de la supérette. Finalement, un projet annulé, là encore. Une déambulation des élus un soir de juin pour réfléchir avec l'agence d'urbanisme de Saint-Nazaire, l'ADDRN.

Immobilisme aussi sur le dossier de la Poste. C'est en réaction à la résignation du maire d'abandonner le service La Poste, lors d'un conseil municipal, qu'un collectif s'est constitué des trois groupes d'opposition du conseil municipal et de l'association ADZRP, pour défendre le maintien du service public, largement soutenu par la mobilisation de la population.

Et c'est ce même collectif qui s'est mobilisé aussi pour défendre le projet de la Carrière Noulet, dont l'exploitation était redevenue possible par la validation de certains élus, qui ont ensuite changé d'avis. M. Baudichaud avait même communiqué dans la partie du bulletin municipal réservé à l'opposition, et je cite, « Deux dossiers sur lesquels les groupes d'opposition et ADZRP ont travaillé trouvent une issue favorable. »

Concernant l'amélioration du cadre de vie des habitants dont vous parlez, les habitants sont très sensibles effectivement à leur cadre de vie. C'est un vrai sujet, nous en avons souvent parlé d'ailleurs durant ce mandat, que ce soit la propreté, les aires de jeu et le parcours de santé. Mais les aménagements d'espace public ne doivent plus ressembler aux tristes résultats depuis l'été 2025 de l'ère de jeu des Guifettes.

Enfin, et Monique Piraud, élue de la majorité, l'a très justement regretté lors de la commission finance mardi soir, quid de la promesse des logements d'urgence au-dessus de la MAM, après avoir vendu les logements d'urgence sur notre Commune, comment aujourd'hui répondre à la détresse de certaines familles qu'il faut mettre à l'abri ? Voilà, le mandat se termine avec de bons résultats et de moins bons. Il appartient à chacun de considérer si ce mode de gouvernance a convenu ou pas, si l'image de la Commune répond à l'attente des citoyens ou pas, si Donges, Commune attractive, dynamique est plus verte ou pas. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : *Madame Misin, je vous remercie. Alors, nous voyons bien ce soir que nous sommes à une veille d'élection et qu'au moment où nous rappelons l'excellent bilan financier du mandat et des deux mandats qui ont été conclus, par rapport au désastreux bilan financier du mandat de l'équipe dont vous étiez membre avant 2014, vous essayez évidemment de faire de la diversion, de « noyer le poisson », de parler de sujets qui n'ont rien de budgétaire, qui n'ont rien à voir avec les finances de la Ville, la carrière de Revin, la Poste...*

Alors, je vais vous répondre sur la carrière de Revin et la Poste, il n'y a aucun problème, sauf que c'est hors sujet, Madame Misin, ce ne sont pas les finances de la Ville, ça traduit simplement votre envie d'en découdre, votre envie de « vider votre sac » à un moment où tout conduit à penser que la Commune est en bien meilleur état qu'elle n'était il y a 12 ans.

Et vous voyez, je suis d'une sérénité à toute épreuve ce soir, je suis très rassuré, très serein pour l'avenir, parce que nous avons fait un gros travail que personne d'autre n'aurait fait.

Alors, sur la politique nationale, Madame Misin, je vous laisse. Pour moi, il n'y a pas un problème de recettes, il y a surtout un problème de dépenses. On a 80 milliards d'euros de plus que les autres, avec des services publics qui fonctionnent moins bien qu'ailleurs. Donc il y a un gros sujet à traiter par nos élus nationaux qui ne sont pas traités, parce qu'ils ont une absence totale de

courage, on est d'accord au moins là-dessus, Madame Misin, mais je vous laisse sur vos débats de politique nationale. Un petit point sur Take Kair, parce que c'est un projet qui, moi, me paraît très important pour l'avenir du territoire au-delà même de la Commune de Donges.

Un projet qui se heurte à nouveau aux obstacles habituels de la technocratie étatique de Loire-Atlantique, mais ça, on est habitué, peu importe. Take Kair, vous parlez de financement qui vaut des financements d'État. Ben non, je suis désolé, justement, Take Kair, aujourd'hui, c'est un projet qui fait l'objet d'un tour de table de l'ordre de 8 à 900 millions d'euros, et la bonne nouvelle, c'est que ce ne sont pas des financements d'État. Heureusement, parce que vu l'état des finances publiques, comment voulez-vous que l'État, continue à creuser des trous alors qu'il est incapable de boucher les trous qu'il a déjà creusés depuis des années et des années ? Donc non, on ne peut pas compter sur l'État, et heureusement. La bonne nouvelle, c'est que l'Union européenne a rendu ce projet éligible à des subventions européennes. Donc des fonds qui ne sont pas des fonds d'État, qui sont des fonds d'entreprise et des fonds européens. Ça, ça me paraît un peu plus sérieux, un peu plus durable, un peu plus porteur d'espoir pour l'avenir.

Juste une parenthèse sur Take Kaire. Pour moi, c'est la reconversion industrielle de notre bassin d'emploi, et c'est un projet important parmi d'autres. Je vais vous indiquer le montant de l'investissement. Il faudra accompagner ce projet avec beaucoup d'intérêt, beaucoup d'attention, de la vigilance pour la sécurité, évidemment. Mais ce n'est pas un projet qui dépend de l'État, et heureusement.

Alors, parlons des finances communales. Vous dites, « oui, vous avez désendettés. » Évidemment, vous pouvez difficilement dire le contraire au vu des résultats que nous présentons.

Et simplement, vous essayez de dire que finalement, nous avons désendetté, mais que la Commune, le patrimoine, les besoins des services publics ne sont pas traités, que la Commune est dans un état désastreux... Excusez-moi de vous contredire, de vous rappeler, encore une fois, le reproche que je vous fais depuis pas mal d'années, Madame Misin, c'est de ne pas être cohérente.

Je vous l'ai dit, et je vous le redis ce soir. Parce que vous avez eu l'honnêteté intellectuelle de reconnaître la gravité de la situation que la municipalité dont vous étiez membre avait laissée en 2014. Vous avez eu à ce moment-là une honnêteté intellectuelle de dire, oui, c'est vrai, la situation n'était pas tenable.

Mais aujourd'hui, vous, finalement, ce que vous nous reprochez, c'est d'avoir fait des efforts pour désendetter la Ville. Parce que vous nous dites : « vous n'avez pas fait de travaux dans la voirie, dans les bâtiments, dans les salles de sport... » Je vous ai expliqué pendant des minutes et des minutes, des dizaines de minutes, tous les investissements dans les salles de sport, dans la voirie, les nouveaux crédits qui sont aujourd'hui ouverts pour assurer l'entretien du patrimoine communal et prévoir des investissements nouveaux. Et pourquoi nous le faisons maintenant, nous ne l'avons pas fait les années qui précédaient ? Parce que la priorité était au désendettement.

En fait, ce que vous nous reprochez, quelque part, c'est d'avoir désendetté...

Parce que si on vous écoute, Madame Misin, si on avait fait, il y a cinq ans, il y a huit ans, il y a trois ans, il y a deux ans, ce que vous nous reprochez aujourd'hui de ne pas avoir encore fait, la situation de la Commune ne serait pas du tout ce qu'elle est aujourd'hui. Nous serions encore dans les difficultés.

Donc ça fait un petit peu peur, à une veille d'élection, de voir qu'on nous reproche d'avoir fait des efforts qui permettent d'avoir une sérénité pour l'avenir. Mais finalement, ce que vous nous dites,

c'est qu'il aurait fallu faire tout, tout de suite. Il n'aurait pas fallu désendetter. Et aujourd'hui, nous aurions une Commune qui se trouverait dans l'état, à peu près, peut-être un peu moins, mais à peu près dans l'état où vous l'avez laissé.

Excusez-moi, moi, je ne me suis pas résolu à ce que la Commune soit déclassée, à ce que ses capacités d'emprunt soient réduites, à ce que ses capacités de financement soient obérées pour l'avenir, et à ce que nous faisons payer aux générations futures l'incapacité de gérer les générations passées.

Madame MISIN : *J'ai répondu à ce que vous avez écrit, l'immobilisme. Pourquoi nous avoir fait travailler sur des dossiers comme le cœur de bourg qui était présenté en conseil à 3 millions, pour ensuite nous le représenter à 700 000 euros, pour ensuite nous le présenter à 150 mille euros, si, in fine, c'était pour arriver à retirer les délibérations ?*

Monsieur le Maire : *C'est une excellente question, Madame Misin, je suis très à l'aise pour vous répondre.*

Pourquoi nous avons fait un travail avec l'agence d'urbanisme, l'ADDRN ? Pourquoi nous avons fait une déambulation ? Alors, c'est vrai, je trouve ça un peu ridicule. Mais bon, vous, l'ADDRN en a fait une, moi j'y ai participé, parce que ce sont des méthodes, c'est comme coller des gommettes sur des tableaux, je trouve ça infantilisant. Pourquoi avons-nous fait ce plan guide, Mme Misin ? Rappelez-vous le contexte. Qui demandait un plan guide ? Le Département de Loire-Atlantique. Pourquoi le Département voulait un plan guide ? Parce que le Département de Loire-Atlantique accordait, à l'époque, des subventions aux Villes dans les projets « Coeur-de-Bourg », à condition qu'on fasse un état des lieux des besoins dans le Coeur-de-Bourg et que cet état des lieux liste les priorités d'investissement.

Donc, nous avons été sollicités par le Département de Loire-Atlantique. Mme Henry est là pour en témoigner. Les cadres du Département avaient dit « Donges, vous n'avez pas encore bénéficié des subventions, mais allez-y, vous pouvez ».

Nous faisons la démarche dans le but d'avoir des subventions importantes du Département de Loire-Atlantique, pas pour autre chose. Ce n'est pas nous qui avons dit « on va faire le Coeur-de-Bourg », c'est le Département qui nous dit « vous devriez pouvoir prétendre à quelque chose pour le Coeur-de-Bourg ». Nous nous engageons dans cette démarche...

Et une fois que nous nous engageons dans cette démarche, en cours d'engagement, qu'apprenons-nous ? C'est alors que le Département se trouve en grande fragilité financière, lui aussi, à son tour. Les capacités de subvention du Département, ne sont plus ce qu'elles étaient. Et finalement, on finit par nous dire « vous avez déjà touché plus de 500 000 euros pour l'école de la Pommeraye, donc vous êtes déjà servis. Faites un trait sur la subvention au Coeur-de-Bourg ».

Heureusement que nous avons réussi à réduire la voilure, que nous avons dit « ça peut attendre ». Parce que si nous avons gardé notre projet d'investissement tel qu'il était présenté par l'ADDRN sans aide du Département, nous serions dans une situation à nouveau gravement dégradée ! Alors heureusement que nous savons nous adapter à un contexte instable au niveau des collectivités. Et heureusement, je trouve que c'est à mettre à notre crédit. Nous savons nous adapter et nous avons lancé des choses.

Le Carrefour Market : Il a été acquis juste à la veille des élections municipales de 2020. Il avait été envisagé d'y transférer la médiathèque. Pourquoi ce transfert n'a pas eu lieu ? C'est parce que depuis, les médiathèques ont beaucoup évolué. La mise en réseau des médiathèques par des outils informatiques a évolué. Depuis la Covid, l'usage des médiathèques, la fréquentation des médiathèques a changé. Et aujourd'hui, nous sommes au sein de Saint-Nazaire Agglomération,

dans un réseau de médiathèques, qui fait que nous n'avons pas les mêmes besoins en locaux qu'initialement envisagés. Là encore, nous nous adaptons. Alors certes, il y a des Communes qui n'avaient pas de médiathèque, qui en ont créé une comme Trignac. Là, on parlait de zéro. Mais nous, nous avons déjà une médiathèque. Et finalement, avec l'accompagnement de l'équipe de la médiathèque actuelle, la médiathèque Jules Verne, nous avons réussi à adapter, à moderniser cette médiathèque, à changer les aménagements, à changer les peintures, les locaux, l'ameublement, à créer de nouveaux espaces qui répondent aux besoins d'aujourd'hui, parce que nous sommes sur des services publics qui évoluent. Ils ne restent pas figés dans le temps. La médiathèque, elle a été créée en 1992. Donc ça fait quand même un grand nombre d'années. Et aujourd'hui, ça fait 34 ans, aujourd'hui, les besoins ont évolué. Et entre 2020 et maintenant, l'analyse des besoins a évolué. Et oui, il est opportun de laisser la médiathèque là où elle est. C'est pour ça que des travaux ont été faits. Et heureusement que c'est fait. Alors vous appelez ça de « l'incohérence ». Moi, je trouve que c'est de l'agilité et que, encore une fois, si on restait fixés comme ça, dogmatiques, en disant « Il faut faire ça, il faut faire ça, parce que c'est comme ça qu'on faisait », la population ne serait pas forcément plus satisfaite et surtout, nos finances seraient à nouveau dégradées.

Donc je vois que vous essayez de parler d'immobilisme, alors que l'école de la Pommeraye, vous savez combien elle a coûté ? Elle a coûté 3 millions d'euros, dont 1 million de subventions. Vous voulez que je vous rappelle combien coûtait l'école maternelle Casanova ? Vous voulez que je vous rappelle le montant ? 6 millions d'euros. C'est quasiment une reconstruction. On a quand même fait énormément de choses et on a obtenu 1 million d'euros de subventions.

Alors, vous voyez, « l'immobilisme », il était un peu contraint par l'état de la Commune que nous avons trouvé. Je suis désolé, c'est factuel. Mme Misin, soyons factuels.

Il y a 12 ans, il y a eu une commission des finances, comme il y a eu mardi dernier. Il y a 12 ans, c'était en 2014, je me souviens très bien de cette commission des finances, qui a eu lieu dans le « Bocal ». J'étais à côté de vous ce jour-là. On nous a distribué le ROB. Enfin, on appelait ça le DOB. On nous l'a distribué. J'ai trouvé dans ce ROB le montant de l'encours de la dette qui était de plus de 12 millions. Je savais que ça allait très mal, mais les 12 millions, je les ai découverts à ce moment-là. J'étais à côté de vous, je vous ai montré le chiffre de 12 millions. Je ne sais pas si vous vous en souvenez. 12 millions. Et vous l'avez découvert apparemment comme moi. C'est de là d'où on vient.

Quand j'ai été élu Maire, fin mars, quel a été mon premier rendez-vous ? Qui est venu me voir en premier ? Mme Risico de la trésorerie municipale de Montoir, notre comptable public. Elle est venue me présenter les rapports de la Direction Générale des Finances Publiques, celui de 2010 et celui de 2013, que j'ai découverts à ce moment-là, parce qu'on ne les avait pas vus avant.

Là, j'ai découvert que la commune était dans le réseau d'alerte. J'ai découvert qu'elle était « au bord de la rupture ». J'ai découvert que nous n'avions aucune marge de manœuvre et que nous allions avoir des pénalités, que les fournisseurs n'étaient pas payés parce qu'il n'y a pas d'argent, etc., etc., qu'il y avait des factures en souffrance, qu'il y avait des pénalités, qu'on risquait d'avoir des redressements de l'URSSAF parce qu'on ne payait pas, etc.

Quel a été mon deuxième rendez-vous ? Le deuxième rendez-vous, ça a été le principal du collège et l'intendant du collège, M. Dannequin à l'époque et M. Mestrius. Ils sont venus m'apporter les factures de la restauration scolaire qui, à l'époque, était fournie par le collège à la Ville puisqu'il n'y avait pas encore d'UPAM et c'est le collège qui vendait les repas.

Et le collège était en grande difficulté financière au niveau de trésorerie, parce que depuis plus de trois mois, les repas n'étaient pas payés par la Ville et le collège était obligé d'envoyer ses factures

en recommandé AR entre le collège Arthur Rimbaud et la mairie ! Et ça ne faisait pas accélérer le paiement. Et ils sont venus me voir en disant qu'on est exsangues, on ne peut pas payer les factures. Donc ça a été la deuxième alerte.

Ensuite, il y avait des commerçants qui avaient fourni à la Ville des choses au mois de novembre qui n'étaient toujours pas payées en début d'année. Ils étaient eux-mêmes en grande difficulté parce qu'il y en avait pour plus de 5 000 euros. C'étaient des petits commerçants, etc.

Voilà les conditions dans lesquelles nous sommes arrivés. Voici les conditions. Alors, à la CARENE, on me regardait avec commisération. On me disait « comment tu vas faire mon pauvre ? Tu ne vas pas y arriver... » Et finalement, vous voyez, on a déjoué tous les pronostics. Et on les a déjoués en gardant notre cap.

Si on avait fait comme vous nous le demandiez, de désendetter sans désendetter, on en serait au point de départ. Donc j'espère que dans la Commune, je pense que le souci financier, il a été largement discuté, largement débattu. Et les Dongeois, ils y sont très sensibles. En tout cas, ils me le disent. Mais en tout cas, j'espère que les leçons du passé serviront pour qu'on ne retombe pas dans cette ornière qui consiste à dire « Ah oui, mais ce n'est pas grave si on n'a pas l'argent, la CARENE nous en donnera », ou « L'argent est fait pour être dépensé, même l'argent qu'on n'a pas ». Toutes ces raisonnements-là, je crains qu'ils ne soient pas encore évacués totalement.

Mais en tout cas, pour ce qui nous concerne, je pense qu'il ne faut pas juger les discours, il faut juger les actes. Et les actes, ils sont là. Ils sont contrôlables, ils sont vérifiables. Et ce qui n'a pas été fait, Mme Misin, ce que vous nous reprochez de ne pas avoir suffisamment fait, ça tombe bien, parce que dans le projet de cette année, plus d'investissements dans les routes, plus d'investissements encore dans les salles de sport, le stade municipal, etc., c'est le moment maintenant qu'on a rétabli les comptes. Mais si on l'avait fait avant, on n'aurait pas rétabli les comptes. Mais je crois que, comme disait Coluche, « Il y en a certains, si on leur donnait à gérer le Sahara au bout de 5 ans, il faudrait importer du sable. »

Vous voulez prendre la parole ? Ah oui, tout le monde me signale pour le cimetière.

Pour le cimetière, ce n'est pas un attermoisement de notre part, si les travaux n'ont pas été faits plus tôt. C'est ce dont je parle très souvent, Mme Misin, les normes, les contrôles de la DDTM sur la notion de zone humide qui change à chaque fois qu'une personne vient. C'est le pas même jugement de la zone humide. Il n'y a pas que nous. C'est la même chose pour Saint-André-des-Eaux, pour l'extension du cimetière. Le maire de Saint-André-des-Eaux avait fini par dire à la DDTM, « je vais prendre un arrêté pour interdire aux gens de mourir parce que mon cimetière va être plein et je ne pourrai pas l'étendre, si je vous écoute ». Donc on a ce même problème. On a voulu étendre le cimetière dans un certain secteur. On nous a dit, ce n'est pas possible, il faut aller voir ailleurs. On est allé voir ailleurs, on nous a dit, ce n'est pas possible, il faut aller voir ailleurs, etc., etc. Après, on nous a dit, c'est possible. Et puis après, on nous a dit, non, il faut faire de nouvelles études. Voilà où on en est. Donc je crois qu'à un certain moment, on veut bien faire. Mais ce n'est pas une question de finances. C'est une question de normes. Et ce pays est écrasé sous la bureaucratie et les normes. C'est pour ça que le cimetière n'est pas fait.

On a un beau projet de cimetière paysager, mais il n'est pas encore mené à bien parce que ça n'est pas encore validé par les services de l'État. On ne sait pas si ça sera validé ou quand ça sera validé. Il faudra peut-être taper du poing sur la table. En tout cas, nous bénéficions d'un financement de la SNCF qui nous a versé de l'argent. On a signé un accord avec la SNCF du fait qu'elle nous a raboté un coin du cimetière pour faire passer la nouvelle voie ferrée. Donc ça nous donne une partie du financement de l'extension. Mais cette extension est parfaitement finançable avec cette participation. Ce n'est pas un problème de financement. C'est un problème de normes.

Et quand je vous parle de la DDTM et des normes, je ne suis pas le seul à le faire. C'est général chez les maires de Loire-Atlantique. Et en attendant, je crois que ce projet devra être mené. Et il sera mené forcément lors du prochain mandat.

Quant à l'Église, les travaux urgents, ce n'est pas 3 millions d'euros. Ça a été estimé 1,2 millions. C'est peut-être 1,5 millions maintenant. Il y aura une deuxième partie dans un moment plus tardif. Le plus important, c'est comment préparer le financement de ces investissements obligatoires. C'est la démarche que vous n'avez pas acceptée. C'est la démarche d'inscription de l'Église comme monument historique. C'est ça qui nous ouvre des aides de la DRAC. C'est ça qui nous donne des ouvertures pour avoir des aides de fondations privées. Fondation du patrimoine et autres. La démarche d'inscription de l'église comme monument historique au printemps, je crois que c'est en mai 2023, c'était dans ce cadre-là. Anticipation des futurs travaux de réfection de l'église et surtout du clocher qui a présenté des signes de faiblesse dès le mois de février 2020. Et qui est aujourd'hui recouvert par un filet qui est sécurisé avec des visites régulières de la société ANAPURNA, etc. Mais on sait très bien que c'est à durée limitée qu'il va falloir prévoir bientôt la réfection du clocher. Soit, nous ne faisons rien et nous ne prévoyons pas, soit nous faisons en sorte que l'église soit financée au taux le plus élevé possible. C'est notre démarche. Compte tenu de l'intérêt du bâtiment, la Commission régionale des monuments historiques a émis un vœu de classement au niveau national par décret du Premier ministre. Une bonne nouvelle, c'est que la DRAC, qui nous soutient beaucoup en Loire-Atlantique, fait avancer le dossier. Aujourd'hui, rien n'est acquis, mais en tout cas, on a des bonnes raisons de penser que la DRAC va nous appuyer à fond pour que cette année, nous puissions passer en Commission nationale des monuments historiques dans l'espoir, pas encore garanti, mais avec un espoir important de le faire classer.

Classement, ça veut dire quoi ? Pas plus de contraintes, sachant que les contraintes ont été réduites au minimum du fait du périmètre délimité des abords qui a été inscrit au plan local d'urbanisme. Donc les riverains ne sont plus impactés, sauf ceux qui habitent sur la place. Et même la Résidence Séniors n'est pas impactée. Réduction des contraintes, pas d'augmentation des contraintes, mais augmentation des taux de subvention, doublement des taux de subvention. C'est dans ce cadre-là que l'anticipation a été faite pour optimiser les financements extérieurs pour ce bâtiment qui présente d'ailleurs de plus en plus d'intérêts et qui est de plus en plus visité par des groupes venus de l'extérieur et parfois de loin.

En tout cas, un atout insoupçonné pour notre Ville. Voilà ce que je voulais vous dire sur le cimetière et sur l'église. En tout cas, tout ça est parfaitement organisé, prévu, alors vous nous reprochez de naviguer à vue, mais en attendant, je vous dis, on est obligé de faire preuve d'agilité face à la défaillance du Département ou à la défaillance de l'État, mais en attendant, nous gardons le cap pour envisager un patrimoine en parfait état et un patrimoine renouvelé dans les années qui viennent.

M. Baudichaud : *Je veux prendre la parole. Bonsoir à tous, merci. Le budget qui nous est présenté s'inscrit dans un contexte budgétaire tendu pour l'ensemble des collectivités. On l'aura tous compris. L'inflation persistante, l'incertitude sur les dotations, la hausse des charges contraintes. Nous savons tous que l'exercice est complexe. Je veux d'abord reconnaître un point essentiel. En 2025, la Commune a atteint un équilibre financier particulièrement maîtrisé. L'épargne demeure solide, l'endettement est aujourd'hui à un niveau très faible et aucune dérive structurelle n'apparaît, ce qui permet d'aborder 2026 sereinement. C'est important de le souligner et de le rappeler.*

Sur le fonctionnement, je constate une réelle vigilance sur les dépenses courantes. La masse salariale progresse, mais dans des proportions qui sont explicables, liées aux contraintes statutaires et aux exigences du service public. Il faudra toutefois rester attentifs. Les marges de manœuvre se resserrent et notre capacité d'autofinancement doit être préservée. C'est l'un des indicateurs clés de notre solidité financière.

Concernant l'investissement, les choix traduisent la volonté de maintenir la dynamique engagée depuis plusieurs années. L'École de la Pommeraye, les Halles des Sports, les travaux de voirie et plus récemment la Cantine de la Souchais. Ces investissements étaient nécessaires. Pour les années à venir, la question centrale restera celle de la priorisation et de la trajectoire pluriannuelle. Nous devons continuer à investir avec méthode, hiérarchisation et anticipation comme vous le proposez ici.

En cette année d'élection, ce budget est cohérent pour maintenir la dynamique d'investissement et soutenir les activités locales. Mais il doit aussi nous rappeler une exigence, anticiper les dépenses structurelles et les évolutions des dotations. C'est une condition indispensable pour préserver durablement notre capacité d'autofinancement et garantir que chaque décision prise le soit dans l'intérêt des Dongeois et plus particulièrement dans l'intérêt des jeunes générations. Nous devons continuer à avancer avec rigueur sans reproduire les déséquilibres que la Commune a pu connaître par le passé. Merci

Monsieur le Maire : *Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ? Donc s'il n'y en a pas, nous allons prendre acte que ce débat, ce rapport d'orientation budgétaire a été débattu. Je vous remercie.*

Exposé

Il est rappelé à l'assemblée que, dans les Communes de plus de 3 500 habitants, en vertu de l'article L. 2312-1 et du nouvel article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par l'adoption du référentiel M 57), le Maire présente un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) dans les dix semaines précédant l'examen et le vote du Budget Primitif.

Il fournit des informations sur le contexte général, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur l'évolution de la situation financière de la collectivité locale, et permet de débattre de la stratégie financière et des orientations budgétaires qui seront retenues dans le Budget Primitif.

Proposition

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'engager le débat sur les orientations budgétaires pour 2026 à l'appui du rapport de présentation joint en annexe, pour le budget général de la Commune.

La Commission des Finances, réunie le 24 février 2026, a examiné ces orientations budgétaires pour 2026.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➡ **Prend acte** de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires pour 2026 relatif au Budget général de la Commune.

Considérant que la CARENE réalise des travaux de rénovation de voirie sur la rue Parscau du Plessis, la route du Tertre et Maca sur la Commune de DONGES ;

Considérant que pour globaliser les travaux de rénovation de la voirie sur la rue Parscau du Plessis, la route du Tertre et Maca sur la Commune de DONGES, la CARENE fera réaliser l'ensemble des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage unique avec une participation financière de la Commune aux travaux de réfection de voirie, à hauteur de 12 942,50 € HT, montant maximum ;

Considérant que, dans ce cadre, il convient de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, conformément à l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique, précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage unique de la CARENE, notamment ses modalités financières,

La convention jointe en annexe 1 précise les modalités d'exercice de cette maîtrise d'ouvrage unique, correspondant à la réalisation de travaux de voirie (rénovation de voirie).

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour :

- Approuver la convention conclue entre la CARENE et la Commune de DONGES qui organise le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage relevant du périmètre de la Commune de la DONGES et qui précise les modalités d'exercice de cette maîtrise d'ouvrage unique, correspondant à la réalisation de travaux de voirie (rénovation de voirie).
- Autoriser le maire à signer la convention jointe en annexe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire : *Merci. Est-ce que ça appelle des questions ou des prises de parole ? Non. Donc nous allons passer au vote. Y a-t-il des votes contre cette convention ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie.*

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention conclue entre la CARENE et la Commune de DONGES qui organise le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage relevant du périmètre de la Commune de la DONGES et qui précise les modalités d'exercice de cette maîtrise d'ouvrage unique, correspondant à la réalisation de travaux de voirie (rénovation de voirie).

Autorise le maire à signer la convention jointe en annexe.

DELIBERATION N° 4

CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE

Travaux d'enrobés rue de l'Ariais à Donges

Rapporteur : Monsieur SIMON Daniel

Exposé

La CARENE réalise des travaux de renouvellement du réseau public d'assainissement des eaux usées rue de l'Ariais sur le territoire de la Commune de Donges. Ces travaux se déroulent sur 6 semaines à compter du 16 février 2026.

En parallèle, la Commune souhaite profiter de la réalisation des travaux susvisés pour procéder à une réfection complète des voiries et trottoirs concernés par les travaux réalisés par la CARENE. La réalisation des travaux susvisés relève dès lors simultanément de la compétence de deux maîtres d'ouvrages au sens de l'article L. 2411-1 du Code de la commande publique : la CARENE, établissement public de coopération intercommunale, et la Commune, collectivité territoriale. Compte-tenu des projets de travaux susvisés, la Commune et la CARENE se sont rapprochées afin de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage sur le fondement de l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2422-12 ;

Considérant que La CARENE réalise des travaux de renouvellement du réseau public d'assainissement des eaux usées rue de l'Ariais sur le territoire de la Commune de Donges ;
Considérant que pour globaliser les travaux de réfection de la voirie Rue de L'Ariais, la CARENE fera réaliser l'ensemble des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage unique avec une participation financière de la Commune aux travaux de réfection de voirie, à hauteur d'un montant estimatif des travaux de **80 066.70 euros H.T.** majoré de la TVA en vigueur. Ce montant pourra être majoré. Ce montant est estimatif et sera facturé en fonction du coût réel des travaux, sans modification de la convention jusqu'à 84 070.04 € ; soit 5% maximum d'augmentation. Au-delà, la convention sera modifiée par voie d'avenant.

Considérant que, dans ce cadre, il convient de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, conformément à l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique, précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage unique de la CARENE, notamment ses modalités financières,

La convention jointe en annexe 1 précise les modalités d'exercice de cette maîtrise d'ouvrage unique, correspondant à la réalisation de travaux de voirie (rénovation de voirie).

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour :

- Approuver la convention conclue entre la CARENE et la Commune de DONGES qui organise le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage relevant du périmètre de la Commune de la DONGES et qui précise les modalités d'exercice de cette maîtrise d'ouvrage unique, correspondant à la réalisation de travaux de voirie (rénovation de voirie).
- Autoriser le maire à signer la convention jointe en annexe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire : *Y a-t-il des questions ou des observations ? S'il n'y en a pas, nous allons à nouveau passer au vote. Y a-t-il des votes contre cette convention ? Y a-t-il des abstentions ? Non plus. Unanimité, je vous remercie.*

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention conclue entre la CARENE et la Commune de DONGES qui organise le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage relevant du périmètre de la Commune de la DONGES et qui précise les modalités d'exercice de cette maîtrise d'ouvrage unique, correspondant à la réalisation de travaux de voirie (rénovation de voirie).
- Autorise le maire à signer la convention jointe en annexe.

DELIBERATION N°5

Rue des Prés du Rocher – les Six Croix 1 : désaffectation et déclassement du domaine public communal

Rapporteur : Monsieur SIMON Daniel

Exposé

Le secteur des Six Croix est le site privilégié pour le développement économique à vocation industriel et artisanal à Donges. C'est aussi un site majeur à l'échelle intercommunal.

La CARENE est actuellement propriétaire de trois parcelles acquises initialement à la Commune de Donges, parcelles référencées YK n°443, 440 et 437 sises rue des Prés du Rocher à Donges. Ces parcelles ont été acquises pour disposer du foncier nécessaire à l'optimisation du fonctionnement de cette zone d'activité, notamment en matière de circulation et de stationnement et afin de pouvoir agir pour revaloriser et dynamiser la zone d'activité. Cette acquisition a été opérée le 1^{er} octobre 2013.

La Commune est également propriétaire au droit de ces parcelles d'une bande de terrain non cadastrée, correspondant aux bas-côtés de la rue des Prés du Rocher. Cette bande forme un tout indissociable avec les trois parcelles appartenant à la CARENE.

Aujourd'hui, la Commune de Donges et la CARENE souhaitent densifier et consolider le tissu économique de la zone des Six Croix, dans le cadre de la valorisation de leur patrimoine foncier respectif. Elles souhaitent donc céder ces différents terrains à un porteur de projet privé afin de permettre la création d'un garage et atelier et de services pour automobiles.

Jusqu'ici le foncier en question servait à l'usage d'un parking de stationnement poids-lourds. Jusqu'à sa fermeture récente, ce dernier était sous utilisé. Par ailleurs, la CARENE possède deux autres terrains servant déjà à l'usage de parking notamment de poids lourds à proximité directe du site, à l'angle de la rue des Six Croix et de la rue des Bagarés à Donges.

C'est pourquoi, après la démarche effectuée par la CARENE en Bureau Communautaire le 27 janvier dernier, la Commune souhaite à son tour constater la désaffectation de ce foncier et procéder au déclassement de cette bande de terrain communal, en vue de poursuivre le projet de vente au porteur de projet privé. L'emprise foncière n'étant pas cadastrée, sa superficie peut être estimée à 680 m². Un plan de bornage va être réalisé par un géomètre expert avant cession afin d'en parfaire la surface exacte, de même que la surface du terrain appartenant à la CARENE d'une superficie cadastrale de 3384 m². Une cession foncière pourra être opérée prochainement, dès lors que les acquéreurs seront prêts à procéder à l'acquisition.

Conformément aux dispositions des articles L. 141-3 et R. 141-1 et suivants du Code de la Voirie Routière, une enquête publique de 15 jours consécutifs s'est déroulée du 4 novembre 2025 au 19 novembre 2025 inclus. L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, en date du 17 octobre 2025, a

été affiché préalablement et pendant toute la durée de l'enquête sur les lieux, à l'Hôtel de Ville et au siège de la CARENE.

A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur désigné pour mener l'enquête a rendu son rapport le 19 décembre 2025. Celui-ci est favorable au déclassement des trois parcelles propriétés de la CARENE YK n°443, 440 et 437 et de la bande communale. Il est assorti d'une réserve à lever avant les délibérations à prendre à ce sujet, concernant l'établissement d'un constat précisant que la désaffectation est bien réelle, c'est-à-dire l'absence d'usage du public. A ce titre, ce constat a bien été établi et précise que le site est fermé et interdit à tout usage public préalablement au Bureau Communautaire du 27 janvier et a fortiori au Conseil Municipal de ce jour.

Par ailleurs, le Commissaire Enquêteur invite la Commune et la CARENE à être attentive à l'évolution du trafic routier sur le secteur des Six-Croix, à respecter leurs engagements de recherches de bons équilibres et à engager des études d'actions en 2026 pour examiner les solutions foncières et techniques afin de compenser la future fermeture du parking poids-lourds.

Aussi, conformément à cette observation du commissaire enquêteur, la Commune, mais surtout la CARENE dont la compétence « développement économique » à des impacts concrets sur le trafic routier et notamment le trafic des poids-lourds, seront attentives à l'évolution du trafic routier sur le secteur des Six-Croix. Plus particulièrement la CARENE devra respecter ses engagements de recherches de bons équilibres du développement de la zone. A ce titre, il est noté dans la délibération du 27 janvier 2026, qu'elle engagera des études d'actions en 2026 pour examiner les solutions foncières et techniques afin de compenser la future fermeture du parking poids-lourds.

Proposition

Il est proposé de constater la désaffectation et d'approuver le déclassement du domaine public communal de la bande de terrain suivant plan ci-joint étant entendu que pour les trois parcelles cadastrées YK n°443, 440 et 437 appartenant à la CARENE cette démarche a été effectuée lors du Bureau Communautaire du 27 janvier 2026,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire : *Merci. Est-ce que ça appelle des prises de parole ou des questions ? Oui.*

M. Perrin : *Oui, par rapport à cette délibération, je prends note que la CARENE va quand même s'intéresser à la circulation des camions et notamment pour le gardiennage, pour le stationnement. Je pense qu'il y a des choses qui sont intéressantes qui sont faites ailleurs, notamment des parkings sécurisés. Et là, je pense que les calculs qui ont été faits, peut-être que c'était dans une période basse, mais effectivement, cette zone, des fois, a été vraiment encombrée de camions. Je pense qu'il faut vraiment se pencher sur le sujet parce que ces camions, ça emmerde peut-être tout le monde, mais ça permet à l'économie de fonctionner, ça permet aux magasins d'être alimentés, ça permet aussi aux routiers de consommer sur place, de faire vivre un restaurant, de faire vivre une boulangerie. Donc, dans cette délibération, c'est bien notifié. J'espère que les futurs élus feront respecter cet engagement.*

Monsieur le Maire : *Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? S'il n'y en a pas, nous allons voter. Y a-t-il des votes contre cette délibération ? Un vote contre. Y a-t-il des abstentions ? Non. Un seul vote contre.*

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 24 voix pour et 1 voix contre (M PERRIN Yvonnick) :

- Constate la désaffectation de la bande communale sise rue des Prés du Rocher suivant plan ci-joint,
- Approuve le Déclassement du domaine public communal de la bande de terrain susdénommée,

DELIBERATION N° 6

Lotissement les Hauts du Bois Houta : transfert à la Commune des équipements communs :
autorisation de signer l'acte d'acquisition

Rapporteur : Monsieur SIMON Daniel

Exposé

Le 17 décembre 2020 le Conseil Municipal approuvait le projet de transfert à la Commune de Donges de la totalité des équipements communs du lotissement « Le Hauts du Bois Houta » une fois les travaux achevés et autorisait le Maire à intervenir à la signature de la convention correspondante,

Les travaux de ce lotissement de 34 logements, situé entre la rue d'Artois et la rue Léo Lagrange et réalisé par la société Priminvest, sont achevés depuis deux ans au moins et les problèmes qui subsistaient, liés à l'éclairage public et à la collecte des ordures ménagères sont (enfin) résolus, le lotisseur ayant fait le nécessaire du point de vue technique et administratif.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui de constater l'achèvement de ces travaux et d'autoriser la Commune à acquérir, pour l'euro symbolique, les parcelles supportant la totalité des parties Communes du lotissement, soit BM 1469,1470, 1488, 1490, 1492 et YE 507, 509 pour un total de 4 691 m².

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire : *Merci Daniel, c'est une très bonne nouvelle pour les riverains du lotissement des Hauts du Bois-Houta qui attendent ce raccordement à l'éclairage public et la desserte de la collecte des déchets jusqu'à l'extrémité de la rue depuis des années. Les démarches qui ont été faites auprès du lotisseur qui semble-t-il avait du mal à y répondre en tout cas ont fini par aboutir et avec Saint-Nazaire Agglomération les problèmes sont enfin résolus. La collecte des déchets va se régulariser, ainsi que l'éclairage public, enfin, dans ce nouveau quartier. Donc c'est un point positif. Nous attendions évidemment que tout soit régularisé pour accepter la rétrocession parce qu'il était hors de question que la Commune fasse des travaux à la place d'un lotisseur privé. Voilà, y a-t-il des prises de parole ? Oui ?*

Monsieur Miault : *On va voter le transfert, il n'y a pas de problème. A y réfléchir, je me disais qu'on a au moins l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire comme lotissement.*

Monsieur le Maire : Alors le lotissement a été fait dans un secteur qui aujourd'hui est considéré comme inondable. Mais vous savez ça va ça vient. La DDTM a fait un inventaire des zones inondables et elle dit qu'aujourd'hui « c'est inondable », mais quand il a fallu délivrer les permis, elle a donné le feu vert au titre de la loi sur l'eau. Alors c'est vrai que le lotisseur n'a pas fait quelque chose de qualitatif au niveau des voiries et des circulations. Mais non, le lotisseur il a des terrains qui sont dans le fond de lotissement, il a une maison qu'il a acquise lui-même et un terrain qu'il n'a pas construit. Parce qu'on est sur un lieu-dit qui s'appelle « le Petit Marais » et comme c'est le Petit Marais, comme on n'a pas fait d'études de sols avant de délivrer les permis, on s'est rendu compte qu'il fallait des pieux pour atteindre la terre ferme. Le sol ferme est à des profondeurs beaucoup plus importantes que prévues, ce qui rajoutait au coût de construction la bagatelle de 60 ou 70 000 euros, c'est-à-dire le prix d'un terrain à bâtir. Donc cette partie basse du lotissement, il n'a pas pu la valoriser comme il l'entendait évidemment. C'est d'ailleurs cette partie qui est située près de la rue Leo Lagrange, c'est là où se trouvaient les problèmes. En tout cas, il a eu des déboires sur ce lotissement, mais il en a fait d'autres ailleurs, il était basé plutôt sur Guérande Saint-André-des-Eaux.

La bonne nouvelle c'est que les riverains vont enfin avoir l'accès au service public d'un centre-Ville normal qu'ils n'avaient pas depuis deux ans. Et les services se sont battus, le service urbanisme avec Daniel Simon, Mme Henry, se sont battus avec les services techniques aussi pour obtenir cette régularisation qui arrive enfin, et ça sera une bonne nouvelle. C'est toujours bon à prendre ce type de bonne nouvelle. Voilà ce que je voulais dire. S'il n'y a pas de nouvelles prises de parole, nous allons passer au vote. Y a-t-il des votes contre ce transfert ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité, je vous remercie.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à acquérir pour l'euro symbolique, à la société Priminvest les parcelles cadastrées section BM n° 1469, 1470, 1488, 1490, 1492 et YE n° 507, 509 d'une superficie totale de 4 691 m²,
- Dit que l'ensemble de ces parcelles seront intégrées dans le domaine public communal,

DELIBERATION N° 7

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION COMITE DES FETES DE DONGES

Rapporteur : Monsieur CHENEAU François

Exposé :

1. CONTEXTE :

Dans le cadre de la poursuite des manifestations locales, de la volonté partagée de renforcer la vie associative à Donges et surtout suite à la demande de l'agent mis à disposition de l'OSCD, un changement dans cette mise à disposition est envisagé entre le Centre Social de Donges (OSCD) et le Comité des Fêtes. Ce changement vise à soutenir le Comité des Fêtes, tout en maintenant une continuité des animations utiles aux habitants.

2. OBJECTIFS :

Les objectifs que s'est fixé l'agent sont les suivants :

- Développer le Comité des Fêtes en matière de manifestations festives, culturelles ou environnementales.
- Rechercher de nouveaux partenaires financiers.
- Reprendre les événements d'intérêt communal que le Centre Social ne pourra plus assurer.
- Finaliser et organiser les actions déjà engagées par le Comité des Fêtes.
- Étoffer la structure par l'arrivée de nouveaux bénévoles.
- Favoriser les manifestations inter associatives ou en partenariat avec la Commune.
- Gérer le parc de matériel du Comité des Fêtes.
- Assurer la communication.

3. MISSIONS ENVISAGÉES :

- Développement des manifestations : élaboration d'un calendrier annuel, coordination des événements, création ou relance d'animations,
- Recherche de partenaires : démarches entreprises, dossiers de partenariat, suivi des relations,
- Reprise des actions du Centre Social : transfert après accord d'une partie des manifestations que l'OSCD ne pourrait reprendre et utiles pour les habitants,
- Dynamisation du bénévolat : intégration, coordination, valorisation,
- Coopération inter associative ou municipale : projets communs avec diverses associations Dongeoises ou lors d'événements municipaux,
- Gestion du matériel : inventaire, maintenance, réservation,
- Communication : réseaux sociaux, presse, radios locales, supports visuels, diffusion locale.

4. BÉNÉFICES ATTENDUS :

- Pour la Commune : Augmentation et continuité des événements, meilleure coordination associative.
- Pour le Comité des Fêtes : structuration renforcée, augmentation des manifestations, diversification des financements.
- Pour l'OSCD : recentrage sur ses missions prioritaires.

5. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA MISE A DISPOSITION :

- Janvier-février 2026 : préparation du transfert.
- 1er mars 2026 : prise de poste.
- Mars-juin 2026 : lancement opérationnel.
- 2eme semestre 2026 : montée en puissance des actions

6. CONVENTION

Une convention sera signée entre la Commune et l'association, précisant les modalités de cette mise à disposition et les responsabilités respectives des deux parties.

Proposition :

Il convient aujourd'hui d'approuver cette convention de mise à disposition d'un agent de la Commune au profit de l'association Comité des Fêtes de Donges.

Monsieur Le Maire : *C'est une deuxième convention, mais cette fois-ci c'est une convention de mise à disposition d'un agent de la Commune au profit du Comité des Fêtes. Donc c'est un peu la même chose, mais cette fois-ci c'est une convention tripartite avec l'agent, puisqu'un agent fonctionnaire territorial ne peut être mis à disposition d'une association qu'avec son accord express. Et c'est une convention qui lie la Ville qui est l'employeur principal, l'association qui est le bénéficiaire de la mise à disposition, et l'agent qui est la personne mise à disposition. Si l'un des trois résilie la convention, la mise à disposition disparaît. Cette convention a pour objet de se rajouter à la convention générale d'objectifs qui est à signer maintenant avec le Comité des Fêtes. Nous nous concentrons uniquement sur la situation de l'agent pour qu'il soit dans une position régulière de mise à disposition qui est une des positions du statut général de la fonction publique. Il n'est peut-être pas nécessaire que je vous redise l'ensemble des missions qui ont déjà été énumérées. Le calendrier, prise de poste au 1er mars, lancement opérationnel mars-juin, est monté en puissance des actions au second semestre de cette année. Et la convention parallèle entre la Ville et le Comité des Fêtes sera signée. Il est proposé d'approuver cette convention de mise à disposition de l'agent profit du Comité des Fêtes.*

Est-ce que ça appelle des questions ? Non. Donc s'il n'y a pas de questions ni de prise de parole, nous allons voter. Y a-t-il des votes contre cette mise à disposition ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité, je vous remercie.

Décision :

Après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la mise à disposition d'un agent communal auprès de l'association Comité des Fêtes de Donges selon les modalités définies dans la convention,
- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association Comité des Fêtes de Donges.

DELIBERATION N° 8

AUTORISATION AU RECOURS A L'APPRENTISSAGE

Rapporteur : Monsieur CHENEAU François

Exposé

En 2025, la Commune a initié une délibération autorisant l'autorité territoriale à recourir à l'apprentissage notamment dans le domaine de l'animation (apprenti BPJEPS). Cette recherche d'apprentissage n'a malheureusement pas abouti sur 2025 alors que la Commune avait obtenu

une promesse de financement du CNFPT. Il est proposé de réinitier la demande sur 2026, le service Jeunesse ayant réellement un besoin dans ce domaine.

Pour rappel :

L'apprentissage est un contrat de droit privé conclu entre un employeur (collectivités territoriales ou établissements publics) et un apprenti. Son objectif est de permettre à un jeune de 16 à 29 ans ou à une personne bénéficiant d'une reconnaissance RQTH, quel que soit son âge, de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master) ou un titre à finalité professionnelle.

L'apprenti bénéficie du statut de salarié et perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC en fonction de son âge, du diplôme préparé et de son ancienneté dans le contrat.

Les apprenti(e)s sont affiliés au régime général de la Sécurité Sociale et au régime complémentaire de retraite pour les agents non titulaires des collectivités territoriales (IRCANTEC). Les apprenti(e)s ne paient aucune cotisation. Mais ils bénéficient de l'indemnisation chômage. Les employeurs publics bénéficient également d'exonérations de charges patronales. A chaque recrutement d'apprenti, il faut désigner un maître d'apprentissage. Celui-ci doit remplir les conditions d'éligibilité, à savoir :

- Être titulaire d'un diplôme relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti.
- Justifier de trois années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé.

Il est directement responsable de la formation de l'apprenti dans la collectivité. Le maître d'apprentissage bénéficie d'une formation dispensée par le CNFPT qui lui permet d'exercer au mieux sa mission. Si le maître d'apprentissage a le statut de fonctionnaire titulaire, il doit bénéficier d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) de 20 points.

La participation financière du CNFPT sur les demandes d'apprentissage doit être sollicitée dans le cadre de leur recensement annuel ouvert fin mars 2026 sans garantie de résultat quant à leur soutien financier.

Il est proposé de créer en 2026 à Donges :

- 1 poste d'apprenti agent d'animation (préparation d'un BPJEPS) soit niveau bac pro.

Le coût d'une formation BPJEPS est évalué entre 6 500€ et 9 000€ selon les établissements.

Le coût annuel de l'apprenti varie en fonction de son âge et de l'année de formation (année 1 ou 2).

Au coût de l'apprenti, vient s'ajouter un coût de NBI Maître d'apprentissage qui s'élève à 1125,00 euros annuel par tuteur.

Proposition

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Considérant le souhait de la Commune de recruter un apprenti en 2026 pour le service Animation, Considérant que les crédits budgétaires liés à la dépense annuelle (salaire et formation) de cette mesure sont inscrits au budget 2026,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de :

- CONCLURE 1 contrat d'apprentissage au profit du Service Jeunesse.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif ainsi que les conventions conclues avec le centre de formation des apprentis

Monsieur Le Maire : Il s'agit de l'autorisation au recours à l'apprentissage. Je ne vais pas refaire tout l'exposé détaillé de la nécessité du statut de l'apprentissage. Il faut réinitier une demande de financement auprès du centre national de la fonction publique territoriale, le CNFPT, sur 2026, pour les besoins du service enfance-jeunesse, en ouvrant la possibilité de recruter un apprenti. C'est l'objet de cette convention, par des créations, un apprenti agent d'animation pour la préparation du BGEPS. C'est ça qui est envisagé, on en a parlé tout à l'heure. J'ai dit l'essentiel là-dessus, je pense qu'il n'est pas nécessaire de faire une lecture cursive du projet de délibération. Est-ce qu'il y a des questions ou des prises de parole ? S'il n'y en a pas, nous allons voter. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité, je vous en remercie.

Décision

Après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs, le conseil municipal, à l'unanimité :

- CONCLUE 1 contrat d'apprentissage au profit du Service Jeunesse.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif ainsi que les conventions conclues avec le centre de formation des apprentis

DELIBERATION N° 9

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE SOUS PLI POUR LA PROPAGANDE ELECTORALE

Rapporteur : Monsieur CHENEAU François

Contexte :

Conformément à l'article L313-1 du CGFP (Code Général de la Fonction Publique Territoriale), les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base des articles L 332- 8 à L332-14 du CGFP pour le motif :

- Accroissement temporaire d'activités
- Accroissement temporaire saisonnier
- Réalisation d'un projet ou d'une opération identifiée

Ainsi que des emplois permanents sur la base de l'article L-311-1 du CGFP.

1) Création de postes à caractère temporaire pour les vacances scolaires de février 2026 dans le cadre de l'équipe animation

Les vacances scolaires de février 2026 s'étendent sur la période du 16 au 27 février 2026. Il convient d'organiser les recrutements des adjoints d'animation sur l'accueil des maternelles (3-6 ans) et élémentaire (7-11 ans).

Ces agents recrutés sur des besoins saisonniers ont une amplitude horaire semaine à 48 H. Pour des raisons d'ordre administratif et de gestion de paie, la durée de contrat des adjoints d'animation saisonniers devant assurer la prestation ALSH en enfance et en jeunesse pendant la période de vacances scolaires sera ajustée au cas par cas.

Grade	Service	Nombre postes	Motifs
Adjoint animation	Accueil maternelle (3- 6 ans)	4	1 ^{ère} semaine soit du 16 au 20 février 2026
Adjoint animation	Accueil maternelle (3- 6 ans)	3	2 ^{ème} semaine soit du 23 au 27 février 2026
Adjoint animation	Accueil élémentaire (7-11 ans)	3	1 ^{ère} semaine soit du 16 au 20 février 2026
Adjoint animation	Accueil élémentaire (7-11 ans)	3	2 ^{ème} semaine soit du 23 au 27 février 2026

2) Création de 2 postes aux Espaces verts

Grade	Temps travail	Durée	Nombre poste	Motif
Adjoint technique	35H	6 mois	2	Besoin occasionnel

3) Création de grades complémentaires dans le cadre du recrutement du Responsable des Espaces verts /voirie

Grade	Temps travail	Motif
Technicien ppal 1 ^{ère} classe	TC	Annonce en cours
Technicien ppal 2 ^{ème} classe	TC	Annonce en cours
Technicien	TC	Annonce en cours
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	TC	Annonce en cours
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	TC	Annonce en cours

4) Création d'un grade suite à réussite à concours d'un animateur responsable de la Maison des Jeunes

Grade	Temps travail	Nombre poste	Motif
Animateur principal classe 2 ^{ème}	35H	1	Nomination à envisager au 1 ^{er} juillet 2026 car dans le grade cible

5) Mise sous plis propagande électorale (accroissement temporaire d'activité)

Dans le cadre de la mise sous pli des professions de foi et bulletins de vote des élections municipales, la Commune recrute des personnes volontaires (demandeurs d'emploi, étudiants, retraités...)

➤ **Pour le 1^{er} tour en date du 15 mars 2026 :**

Le mardi et mercredi 3 et 4 mars 2026

5 postes d'adjoint administratif

➤ **Pour le 2ème tour en date du 22 mars 2026 :**

Le mercredi après-midi 18 mars 2026

Le jeudi 19 mars 2026

5 postes d'adjoint administratif

La Commune se réserve le droit, le cas échéant, de modifier les jours d'intervention.

Proposition :

Le conseil municipal de la Commune de Donges,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1

VU les articles L332-8 à L3328-14 du CGFP

VU l'article L311-1 du CGFP

VU l'article L513 -1 à 25 du CGFP

VU les principes de la libre administration d'accès aux emplois publics

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération modifiant le tableau des effectifs présenté et approuvé en Conseil municipal en date du 11 décembre 2025

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à la création et à la fermeture des emplois au sein de la collectivité.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

Modifier en conséquence le tableau des effectifs budgétaires

Autoriser Monsieur le Maire à signer les éventuels contrats en découlant.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Monsieur Le Maire : *Enfin, une modification du tableau des effectifs pour la mise sous pli de la propagande électorale. Il appartient, comme à quasiment chaque conseil municipal, à l'Assemblée de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Et nous pouvons recruter des employés non permanents pour accroissement horaire d'activité, temporaire saisonnier ou réalisation d'une opération identifiée.*

Et là, dans l'équipe animation, il y a des postes à caractère temporaire à créer pour ces vacances. Les agents saisonniers ont une amplitude horaire de 48 heures. Il convient de recruter des agents d'animation pour l'accueil des maternelles à 3-6 ans et des élémentaires 7-11 ans. Vous avez le nombre de postes et les périodes concernées. C'est déjà passé pour une partie. Oui, mais on ne peut pas faire un conseil municipal pour un point, quand même... La préfecture ne va pas nous « chercher des poux dans la tête ... » Enfin, pas là-dessus en tout cas.

Création de postes aux espaces verts pour 6 mois besoins occasionnels.

Des grades complémentaires dans le cadre du recrutement du responsable espace vert voirie, avec une annonce en cours. On crée plusieurs grades parce qu'on ne connaît pas encore le grade de la personne.

Création d'un grade suite à la réussite du concours d'un animateur responsable dans la Maison des Jeunes. Nomination envisagée au 1er juillet, car elle est dans le grade cible.

Et puis, mise sous pli de la propagande électorale, c'est un accroissement temporaire d'activité. 5 postes d'adjoints administratifs temporaires. Les mardis et mercredis 3 et 4 mars 2026 pour le 1er tour des élections municipales. Et 5 postes d'adjoints administratifs temporaires. Les mercredis après-midi 18 mars et le jeudi 19 mars pour le 2nd tour des élections municipales.

Il est proposé au conseil de modifier en conséquence le tableau des effectifs. Et d'autoriser la signature des contrats en découlant. Est-ce que cela appelle des observations, des questions ? Non ?

M. Delalande : Vous parlez d'un courrier, je pense que tout le monde sera d'accord autour de cette table pour que vous associez l'ensemble du conseil municipal et je vous fais confiance pour que la lettre soit particulièrement piquante.

Monsieur le Maire : Vous me connaissez bien M. Delalande. M. Miault ?

M. Miault : Oui, dans la même veine, j'avais une question, alors je ne l'ai pas formulée par écrit parce que j'ai appris ça hier, mais ça peut encore être récupérable si ce n'est pas fait en tous les cas. Est-ce que vous avez fait la demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour la Commune ? Parce que j'ai compris que c'était à faire jusqu'à demain soir, dernier délai, donc je pense que ça peut être important. Justement avec ce qu'on vient de parler, l'état des routes... Ben si, un peu pour les routes. L'état de catastrophe naturelle anticipée, excusez-moi, j'ai les réponses. L'état aussi des prairies, c'est important pour ça aussi. C'est la chambre d'agriculture qui nous a demandé d'alerter les mairies vis-à-vis de ça.

Monsieur le Maire : Nous avons reçu plusieurs mails des services de l'Etat, de la Préfecture, qui nous ont dit que l'état de catastrophe naturelle anticipée était à déclarer, effectivement, mais que cela ne concerne évidemment pas les dommages subis par les éléments du domaine public ou du domaine privé des Communes qui ne sont pas assurés ni assurables.

Donc la dégradation des routes, la dégradation des fossés et celles des berges ne sont pas assurées. Ainsi, ils ne rentrent pas dans l'objet de l'état de catastrophe naturelle. Seuls peuvent être déclarés des sinistres subis et assurés, et assurables, sur des biens des particuliers, des biens meubles ou immeubles.

La portée de cette reconnaissance de catastrophe naturelle sera forcément beaucoup plus limitée que les dommages subis par les voiries, les chaussées, les routes, les fossés, tout ce qui a été impacté par la montée des eaux, malheureusement. On est bien conscients de la nécessité de faire cette déclaration. C'est le service urbanisme qui s'en est chargé dans le délai. Néanmoins, il ne faut pas se faire d'illusions, une fois de plus, sur les conséquences positives que cela aura sur nos indemnisations. La Commune ne touchera rien du tout. C'est clair...

S'il n'y a pas de nouvelles interventions, je vais clôturer cette séance et vous souhaiter une très bonne soirée, vous précisant que vous avez sur table la structure du budget qui sera voté. Donc les personnes qui l'auront reçue ne le recevront pas dans leur boîte à lettres, évidemment. Je vous remercie et vous souhaite une très bonne fin de soirée.

CLOS ET ARRETE LESDIS JOUR, MOIS ET AN

Le Président de Séance :
François CHENEAU



La Secrétaire de Séance :
Alice MARTIENNE



Mme Henry me demande si nous pouvons délibérer au point 3, compte tenu des recrutements en cours, si nous pouvons indiquer le grade de technicien principal au lieu de technicien. Je pense que ça ne pose pas de problème, ça sera inscrit dans le procès-verbal.

Donc on crée un poste, un grade de technicien principal. Sous cette réserve, s'il n'y a pas de question de l'observation, je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des contres ? Y a-t-il des abstentions ? Oui, donc plus le pouvoir de Joséphine Moinard.

Décision :

Après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs, le conseil municipal, à 19 voix pour et 6 abstentions (M. DELALANDE ; C. MISIN ; A. PABOIS ; J. MOINARD ; V. MIAULT ; Y. PERRIN)

Modifie en conséquence le tableau des effectifs budgétaires

Autorise Monsieur le Maire à signer les éventuels contrats en découlant.

Questions diverses

Monsieur le Maire : *Nous avons épuisé les questions à l'ordre du jour. Il n'y a pas eu de questions posées dans le délai fixé par le règlement intérieur. J'ai un point d'information à vous livrer, ça va être assez rapide, mais c'est un sujet important pour les Dongeois. Cela concerne l'état des routes Départementales et des chaussées.*

Nous avons fait de nombreuses démarches auprès des services des routes du Département, notamment de la délégation de Saint-Nazaire. La délégation de Saint-Nazaire nous a envoyé un message ce matin, dont je vais vous donner lecture, et avant même que je vous en donne lecture, je vais vous faire part de mon grand mécontentement, vous allez vite comprendre pourquoi. La météo plus clémente depuis deux jours a permis aux équipes de procéder au rebouchage des nids-de-poule sur la RD4 avec des enrobés à froid et ceux avec réactivité dès que cela fut possible.

Il convient de distinguer ces nids-de-poule des arraches d'enrobés en surface de 3 à 4 centimètres qui ne présentent pas de danger pour les automobilistes.

Le Département se défousse en disant que quand il y a un trou profond on met de l'enrobé à froid, mais quand la chaussée s'est dégradée sur un mètre, 50 centimètres ou un mètre ou plus au milieu ou sur les bords, eh bien ce n'est pas grave...

Ce n'est pas grave sans doute pour les motards, ce n'est pas grave pour les deux roues, ce n'est pas grave pour les pneus des voitures ?

Compte tenu de la teneur de cette réponse, il me semble indispensable, et c'est pour ça que je partage cette information, de saisir officiellement le Président du Conseil Départemental d'un courrier du maire faisant part du vif mécontentement de la population des usagers de la voirie sur la RD4 qui je vous rappelle, la RD4 ce n'est pas seulement la rue du stade jusqu'à l'échangeur, c'est également la route qui part de l'Evidence, du giratoire de la Pommeraye jusqu'à Crossac et là les dégradations elles sont aussi graves que sur la partie après la rue du stade.

On ne peut pas imaginer de dire ce n'est pas grave. Les pneus crevés, moi j'ai des personnes qui m'ont alerté sur les pneus crevés et les deux roues, et qui sont extrêmement inquiètes et mécontentes parce que ces dégradations sont des dangers aggravés pour les motards et les vélos et les autres.

On ne pourra pas se satisfaire de cette réponse, c'est très clair, et la responsabilité du Département est engagée à chaque fois qu'il y aura un accident parce que c'est un défaut d'entretien normal de la voie publique au sens juridique du terme. Donc que chacun soit au courant et que chacun prenne ses responsabilités.